



**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2008**



SECRETARIAT GÉNÉRAL  
JM/JLL/VD/-08

## VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30  
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :  
BOITE POSTALE N° 1  
91541 MENNECEY CEDEX

Mennecey, le 14 février 2008

Chère Collègue,  
Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le 20 février 2008 à 19 heures**  
**Salle du Conseil Municipal**

### INFORMATIONS :

■ Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1) LD 13 08 08 151 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat d'entretien pour les deux stations d'épuration du complexe sportif Jean-Jacques Robert
- 2) LD 13 08 32 154 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation de service à intervenir avec l'association "Pestacle"

### Informations :

- Procès verbaux de la séance du 13 décembre 2007 et de la séance du 24 janvier 2008
- Liste des marchés publics 2007
- Convention de vidéosurveillance

### ORDRE DU JOUR

#### I / AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Joël MONIER

- 1) Transfert à la Communauté de Communes du Val d'Essonne de la compétence «Insertion professionnelle en partenariat avec les missions locales pour les jeunes de 16 à 25 ans »

#### II / FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

- 2) Débat d'Orientations Budgétaires 2008
- 3) Ventes de terrain Montvrain
- 4) Avenant n°5 au traité de concession entre la commune de Mennecey et la société Essonne Aménagement pour la ZAC de Montvrain
- 5) Avenant n°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires et assistance technique



**III / TRAVAUX-URBANISME**

**Rapporteur : Daniel PERRET**

- 6) Modification du PLU : création d'un sous-zonage UFa – Lancement de la procédure pour la ZAC Montvrain I
- 7) Modification du PLU : modification du règlement de la zone UE – Lancement de la procédure
- 8) Acquisition au titre du Droit de Prémption Urbain d'un local sis 6, rue du Petit Mennecey
- 9) Réalisation de logements locatifs sociaux pour la période triennale 2008/2010 au titre de la loi SRU

**IV / RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

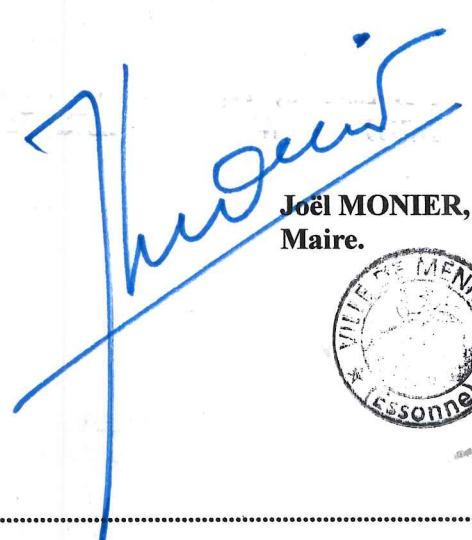
- 10) Indemnité compensant les jours de repos travaillés dans le cadre du Compte Epargne Temps
- 11) Création de poste (1 chef de police municipale)
- 12) Création d'un emploi fonctionnel de D.G.A,

**V / PETITE ENFANCE**

**Rapporteur : Nicole PASSEFORT**

- 13) Modification du règlement intérieur des structures Petite Enfance

**VI / DIVERS**

  
Joël MONIER,  
Maire.



.....  
**BON POUR POUVOIR**

Je soussigné(e),  
Agissant en qualité de ...  
Donne pouvoir pour me représenter

A .....  
Lors du Conseil Municipal du.....

Date et signature :

**VILLE DE MENNECY**  
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 février 2008

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 27**

L'an deux mille huit, le 20 février à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt sept au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Joël MONIER, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

**André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Christine COLLET, Jean-François PEZAIRE, Jean-Pierre FORTAILLE, Monique ROYER, Esther GIBAND, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL.**

**POUVOIRS :**

***Jacques DUVERNE pouvoir à Daniel BAZOT  
Sophie BERNARD pouvoir à Marie-Claude RASCOL  
Nadège LEMELLE pouvoir à Joël MONIER  
Claude GARRO pouvoir à Christine COLLET  
Jouda PRAT pouvoir à Jean-François PEZAIRE  
Michel BOUCHERY pouvoir à Jean-Paul REYNAUD***

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Jean-Paul REYNAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.



**Objet : modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne visant à compléter la compétence « Développement économique » par la compétence « Insertion Professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans »**

VU la loi n°99-586, repris à l'article L.5211-17 du CGCT,

VU la création de la Communauté de Communes du Val d'Essonne par arrêté du Préfet référencé sous le numéro 2002 PREF.DCE 0393 en date du 11 décembre 2002, et fixant, ses compétences statutaires,

**CONSIDERANT** la nécessité de compléter la compétence « Développement économique », telle que définie dans les statuts de la Communauté de Communes, en y introduisant l' « Insertion Professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans »,

**CONSIDERANT** que cette modification permettra à la Communauté de Communes de développer une politique d'insertion professionnelle des jeunes sur l'ensemble du territoire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2007 adoptant ce projet de modification,

VU le projet de modification annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé du Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne visant à transférer à cette dernière la compétence « Insertion Professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans »

**ADOPTE** le projet de modification des statuts tel qu'annexé à la présente délibération

**Le Maire,  
Joël MONIER**



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
ABSENTS : 0**



## ANNEXE

PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNEA- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :Statuts actuels

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- La création de nouvelles zones d'activités économiques,
- La création et gestion d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

Actions de développement économique

- Actions en accord avec les responsables des zones, visant à revaloriser l'environnement des zones d'activités existantes non communautaires, et pouvant porter sur la signalétique, la sécurisation et l'aménagement paysager.
- Les relations avec les entreprises industrielles, artisanales et commerciales établies sur le territoire communautaire.
- Toute mission d'études, générales ou particulières, de conseil ou de recherche de participation à tout financement, en relation avec la prospection, l'accueil, le suivi d'implantation ou de développement d'entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles ou de recherche.
- La mise en place de dispositifs d'aides financières

Ajout

*Insertion Professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans*

**SERVICE FINANCIER**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

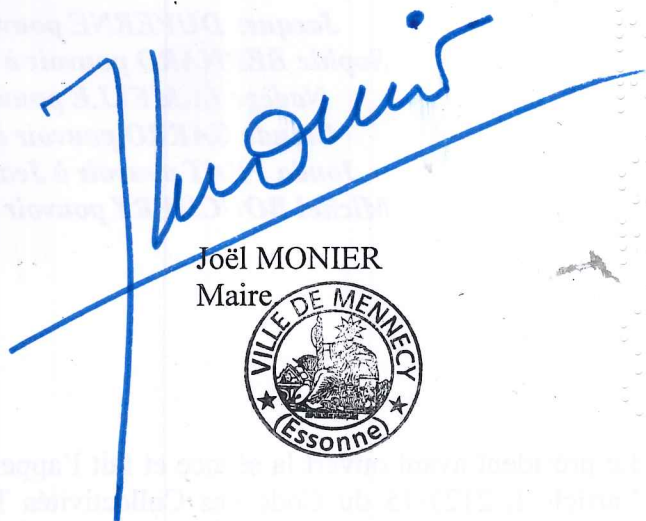
VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment l'article 11, portant obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'organiser un débat d'orientations budgétaires préalablement à l'adoption du Budget Primitif,

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que « dans les Communes de 3 500 habitants et plus », un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 12 février 2008,

**APRES DELIBERATION,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2008, permettant d'élaborer le prochain Budget primitif 2008.

  
Joël MONIER  
Maire



<b><u>ADOPTE A LA MAJORITE</u></b>
<b><u>POUR : 23</u></b>
<b><u>CONTRE : 0</u></b>
<b><u>ABSTENTIONS : 10</u></b>
<b><u>ABSENTS : 0</u></b>



**APPROBATION PROTOCOLES D'ACCORD POUR CESSIONS DE TERRAINS  
ZAC DE MONTVRAIN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de Montvrain  
VU le dossier de réalisation de la ZAC de Montvrain  
VU la délibération du 6 mai 1993 approuvant le PAZ et le programme des équipements publics de la ZAC  
VU la délibération du 30 septembre 1997 approuvant la modification du PAZ  
VU la délibération du 19 octobre 2000 approuvant la modification n°2 du PAZ  
VU le traité de concession passé pour la réalisation de la ZAC de Montvrain et notamment son article 2.1.10.2  
VU la délibération du 3 juillet 2007 portant avenant au traité de concession.  
VU l'article R 311-19 du Code de l'Urbanisme  
VU l'avis de la Commission des Finances en date du 12 février 2008

**CONSIDERANT** les protocoles d'accords pour les ventes de terrains de la ZAC de Montvrain,

**APRES DELIBERATION,**

- **APPROUVE** les cahiers des charges de cession relatifs aux ventes de parcelles :

**TERRAIN A** : 1823 m<sup>2</sup> à 55 € le m<sup>2</sup> soit 100 265 €

SCI TIFAIN (MR LE COCGUEN)  
Fabrication de menuiserie aluminium  
15 salariés

**TERRAIN B** 4802 m<sup>2</sup> à 52 € le m<sup>2</sup> soit 249 704 €

SCI RGJ-IMMO (MR REUILLON)  
Transporteur international  
15 salariés

**TERRAIN C** 3900m<sup>2</sup> à 20 € soit 78 000 €

DELIFRUIT  
Extension activité (augmentation 35 % de la production)  
25 salariés (en sus des 100 déjà présents)



**TERRAIN D** 2 000 m2 à 55 € le m2 soit 110 000 €

Ac-autos 91  
Garage automobile véhicules de luxe  
10 salariés

**TERRAIN E** 1336 m2 à 52 € le m2 soit 69 472 €

SCI LA BALAGNE (MR HAUQUELIN)  
Sécurité électronique  
22 salariés



**Joël MONIER,  
Maire de Mennecey.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 4  
ABSENTS : 0**

**AVENANT N° 5 AU TRAITE DE CONCESSION DE LA REALISATION DE LA ZAC DE MONTVRAIN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29.

VU la délibération du 25 avril 1991 créant la ZAC de Montvrain,

VU le contrat de concession initial passé entre la commune Mennecy et la société SEMESSONNE, devenue depuis ESSONNE AMENAGEMENT, renouvelé en 1998 et prolongé par avenant depuis 2001,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 février 2007

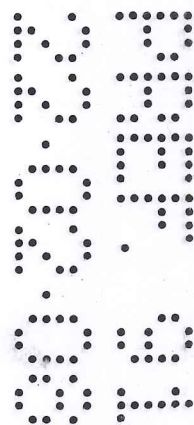
**CONSIDERANT** la nécessité de prolonger la durée du traité de concession de la ZAC de Montvrain d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 jusqu' au 31 mars 2009, afin de poursuivre l'aménagement de ladite ZAC.

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** l'avenant n°5 au traité de concession entre la commune et ESSONNE AMENAGEMENT prorogeant celui-ci d'un an,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 au traité de concession ci annexé,

  
Joël MONIER,  
Maire de Mennecy.



**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 0**  
**ABSENTS : 0**



**COMMUNE DE MENNECY**

**AVENANT N° 5**

**AU TRAITE DE CONCESSION DE LA REALISATION  
DE LA ZAC DE MONTVRAIN**

**LES SOUSSIGNES**

La Commune de MENNECY, représentée par Monsieur Joël MONIER, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal désigné dans ce qui suit par « LA COMMUNE »,

**D'une part**

**ET**

La Société Anonyme d'Economie Mixte ESSONNE AMENAGEMENT, société anonyme au capital de 2.821.184 € dont le siège social est situé 93 rue Henri Rochefort – 91025 EVRY Cedex, inscrite au Registre du Commerce d'Evry sous le n° B 969 201 656, représentée par son Directeur Général Délégué, M. Bertrand ROUZEAU, et désignée dans ce qui suit par « ESSONNE AMENAGEMENT »

**D'autre part**

**APRES AVOIR EXPOSE QUE :**

Aux termes d'un traité de concession en date du 17 octobre 1991 et modifié le 27 novembre 1997, la Commune a concédé à la SEMESSONNE, devenue ESSONNE AMENAGEMENT, l'aménagement de la ZAC de Montvrain.

La durée du traité de concession a été prolongée :

- d'un an jusqu'au 31 mars 2002 par avenant approuvé par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2001,
- jusqu'au 31 mars 2005 par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2002,
- jusqu'au 31 mars 2007 par délibération du conseil municipal du 12 mai 2005,
- puis jusqu'au 31 mars 2008 par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2007.

Afin de terminer l'aménagement de la ZAC de Montvrain, il est opportun de proroger le contrat de concession pour une durée d'un an.



.../...

**SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :****Article 1**

La durée du traité de concession du 17 octobre 1997, modifiée par ses avenants successifs, est prorogée jusqu'au 31 mars 2009.

**Article 2**

La rémunération d'ESSONNE AMENAGEMENT prévue pour couvrir l'ensemble des frais généraux engendrés par sa mission définie à l'article 1.2 de la convention initiale, pour le pilotage de l'opération et les tâches d'urbanisme correspondante est fixée de la façon suivante :

- Du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009 à un montant forfaitaire annuel de 9 000 € HT pour les tâches définies à l'article 1.2 de la convention initiale, versé à ESSONNE AMENAGEMENT en 12 mensualités de 750 € HT,
- Une somme forfaitaire de 5.000 €.HT pour la mise en œuvre de toute procédure de modification de la ZAC entreprise à la demande de la commune.

Ces montants seront révisibles proportionnellement à la variation de l'indice « ingénierie » conformément aux dispositions de la convention initiale.

**Article 3**

Le programme des travaux incombant à ESSONNE AMENAGEMENT dans le cadre de la réalisation de la ZAC ne comprend plus :

- le passage sur l'aqueduc de la Vanne
- le bouclage des réseaux d'eau potable

**Article 4**

Les autres clauses du contrat initial et de ses avenants non modifiées par les articles précédents demeurent valables.

Le Directeur Général Délégué



Bertrand ROUZEAU

**ESSONNE AMENAGEMENT**  
SA au capital de 2 821 184 €  
Bureaux : 93 rue Henri Rochefort  
91025 EVRY CEDEX  
Tél 01 60 79 42 42 - Fax 01 60 79 97 50

à Mennecey  
le 28 Janvier 2008  
Le Maire de Mennecey



VILLE DE MENNECEY  
Essonne

Joël MONIER



**DÉLIBÉRATION : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics,
- Vu l'avis d'Appel Public à Concurrence publié en date du 19 avril 2007 au BOAMP et au JOUE,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2006 autorisant le Maire à signer le marché de fourniture de denrées alimentaires et d'assistance technique pour le service de restauration avec la société SODEXHO, au prix unitaire par jour et par convive de 1.721 € HT.
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2007 autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires et d'assistance technique pour le service de restauration avec la société SODEXHO, au prix unitaire par jour et par convive de 1.832 € HT.
- Vu l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 février 2008, sur le projet d'avenant n°2 au marché de fourniture de denrées et d'assistance technique, relatif à la prise en compte dans le marché signé d'un aléa majeur, imprévisible au moment de la signature, celui de l'augmentation des matières premières agricoles.
- Vu l'avis de la commission des finances du 12 février 2008,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires et d'assistance technique pour le service de restauration scolaire tel qu'annexé, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008, pour une augmentation cumulée du prix unitaire par jour et par convive de 0.12 € HT, soit un nouveau prix unitaire par jour et par convive s'établissant à 1.957 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

*Joël Monier*  
**Joël MONIER,**  
Le Maire



**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 14**

**ABSENTS : 0**



**AVENANT N° 2  
AU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE DE LA VILLE DE MENNECY**

**ENTRE**

**La ville de Mennecy,**  
Située Place de la mairie – 91 540 MENNECY

Représenté par Monsieur MONIER, en qualité de Maire de la ville de Mennecy, dûment habilité à cet effet  
ci-après dénommé « la ville de Mennecy »

**D'UNE PART,**

**ET**

**LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RESTAURATION ET SERVICES**, dont le nom de marque commerciale est « SODEXHO FRANCE RESTAURATION ET SERVICES », Société Anonyme au capital de 1.899.450 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro B 338 253 131, dont le siège social est situé 1 ; avenue Niepce, 78 180 MONTIGNY LE BRETONNEUX,

Représentée par Monsieur Gérard LAUGEL, en sa qualité de Directeur Régional, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci après dénommée « SODEXHO »,

**D'AUTRE PART,**

**IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Par notification en date du 29 août 2007, la ville de Mennecy a confié à Sodexho le soin d'exécuter le marché de restauration, ci-après désigné « le contrat initial ».

Depuis septembre 2007, les matières premières agricoles connaissent une forte augmentation de prix. Cette situation est amenée à perdurer avec un pic prévisible en janvier 2008.

L'augmentation du coût des matières premières agricoles a pour conséquence que Sodexho doit faire face à un aléa majeur qui n'était pas prévisible au moment du lancement de la procédure de mise en concurrence et n'a pu être anticipée par un quelconque candidat.

L'importance de ces augmentations de charges pour SODEXHO entraîne un important déséquilibre de l'économie du marché, telle qu'elle était prévue initialement et ce malgré tous les efforts du service achats de SODEXHO pour limiter l'impact de ces hausses.

Les parties ont décidé de revoir les prix applicables aux prestations figurant au contrat initial.



En conséquence, le présent avenant a pour objet de concrétiser ces dispositions.

**EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 Objet du contrat**

Le présent avenant a pour objet de préciser les prix applicables aux prestations.

**ARTICLE 2 Prix des prestations**

A compter du 1<sup>er</sup> Mars 2008, de nouveaux prix seront applicables aux prestations objets du contrat. Les tableaux des prix unitaires applicables figurent en annexe 1 des présentes.

Les parties conviennent que, l'application du prix unitaire susvisé à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2008, donne lieu à la régularisation de la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> Mars 2008 et la date d'entrée en vigueur du présent avenant.

A cet effet, la ville de Mennecey reconnaît devoir à SODEXHO, la somme correspondant à la différence entre le prix unitaire figurant en annexe 1 des présentes et le prix unitaire des repas effectivement appliqué entre le 1<sup>er</sup> Mars 2008 et la date d'entrée en vigueur du présent avenant, multipliée par le nombre de repas ayant servi de base à la facturation au cours de la même période.

La ville de Mennecey s'engage à ce que le paiement de cette somme à SODEXHO soit effectué dans un délai maximum de 45 jours à compter de la remise des factures à la ville de Mennecey.

**ARTICLE 3 – Réexamen des conditions financières**

Afin de tenir compte d'une éventuelle évolution à la baisse ou à la hausse du prix des denrées alimentaires, les prix unitaires tels que modifiés par les présentes pourront être réajustés, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Dans ce cadre, il est convenu que les parties se rencontreront avant la fin de l'année scolaire en cours.

**ARTICLE 4 ANNEXE**

ANNEXE 1 Bordereau des prix unitaires applicable

Toutes les clauses du contrat initial, non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

Fait à Montigny le Bretonneux  
Le 28 janvier 2008

POUR la ville de Mennecey  
(Nom, qualité, signature)  
le Maire, Joël ROVIER



POUR SODEXHO  
Gérard LAUGEL  
Directeur Régional

**ANNEXE 1****Ville de Mennecy****TABLEAU DE PRIX DES PRESTATIONS  
APPLICABLE AU 1er Mars 2008****En EURO**

Liste des prestations	Prix AVANT révision		Revalorisation prix HT	Nouveau Prix	
	Prix Euros H.T	Prix Euros TTC		Prix Euros H.T	Prix Euros TTC
Repas	1,721	1,815	0,125	1,846	1,948
Avec Option Boeuf race Bouchère	1,787	1,885	0,125	1,912	2,017
Avec Option Porc Label Rouge	1,740	1,836	0,125	1,865	1,968
Avec Option Volaille certifiée de classe A	1,747	1,843	0,125	1,872	1,975
Avec les trois options	1,832	1,933	0,125	1,957	2,065



*les pièces annexes st  
ds le dossier archive*

**OBJET : ACQUISITION FONCIERE PAR LA COMMUNE AU TITRE DU DROIT DE  
PREEMPTION URBAIN D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 6, RUE DU PETIT MENNECY.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son Article L.2122.22- 15°,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 janvier 1991 instituant le Droit de Prémption Urbain sur la Commune de MENNECY,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2001 autorisant Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption urbain au nom de la Commune dans le cadre des délégations énumérées dans l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée par la SCP Jean-Claude GILLES, Bernard-Rodolphe ROUCHE et François-Xavier GILLES, Notaires, domiciliés 11, rue Faraday, B.P. 93 à MENNECY CEDEX (91542), concernant un local commercial sis 6, rue du Petit Mennecy à MENNECY (91540), cadastré BC n°34 pour 685 m<sup>2</sup> appartenant en indivision à Mademoiselle FOUQUES Judith, 8, rue Augustin Le Guen à QUEVERT (22100) et à Madame SCHEFFEN née FOUQUES Carole demeurant à BERLIN 10245 (Allemagne) Krossenerstr, ainsi que le prix de vente de 130 000 euros auquel s'ajoute les frais de négociation d'un montant de 5 254, 17 euros à la charge de l'acquéreur soit 135 254,17 euros (CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE QUATRE EUROS ET DIX SEPT CENTIMES),

VU l'avis de la Brigade domaniale en date du *15 février 2008*

CONSIDERANT que le futur acquéreur de ce terrain est Monsieur KADOUSI demeurant 36, allée des Bergeries à DRAVEIL,

CONSIDERANT que ce local commercial jouxte les locaux des Services Techniques situés 4, rue du Petit Mennecy, permettant ainsi leur extension et de résoudre le problème de stationnement des véhicules municipaux dans cette rue,

APRES avis de la Commission Urbanisme Travaux en date du 05 février 2008,

APRES avis de la Commission des Finances en date du 12 février 2008,

**APRES DELIBERATION,**

DECIDE que la Commune exerce le Droit de Prémption Urbain dont elle est titulaire sur le local commercial sis 6, rue du Petit Mennecy à MENNECY (91540), cadastré BC n°34 pour 685 m<sup>2</sup> appartenant en indivision à Mademoiselle FOUQUES Judith, 8, rue Augustin Le Guen à QUEVERT (22100) et à Madame SCHEFFEN née FOUQUES Carole demeurant à BERLIN 10245 (Allemagne) Krossenerstr, en vue d'étendre les locaux des Services Techniques et afin de résoudre le problème de stationnement des véhicules municipaux dans cette rue.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de cette propriété à la Commune et tout autre document nécessaire à l'accomplissement de cette procédure.

DIT que le prix de vente est fixé à 135 254,17 euros (CENT TRENTE CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE QUATRE EUROS ET DIX SEPT CENTIMES). La somme sera prévue au Budget 2008, au compte 21 2118, ainsi que les frais notariés.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**POUR : 19**  
**CONTRE : 14**  
**ABSTENTIONS : 0**  
**ABSENTS : 0**

Le Maire,  
Joël MONIER





**OBJET : REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR LA PERIODE TRIENNALE 2008/2010 AU TITRE DE LA LOI SRU**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitat et notamment les articles L 302-5 et L 302-8,

VU le courrier de Monsieur le Préfet en date du 29 janvier 2008 précisant le nombre de logements locatifs sociaux à réaliser pour la nouvelle période triennale 2008-2010 soit 38 logements au titre de la loi SRU,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Travaux en date du 05 février 2008,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 février 2008,

**APRES DELIBERATION,**

**APPROUVE** le programme d'aménagement et de construction ci-après permettant, pour la période triennale 2008-2010 de répondre à l'obligation de construction de 38 logements sociaux :

- **SCI COULON AUMONERIE** – 13, rue du Petit Mennecy  
Permis de construire délivré le 09 mars 2006, modifié le 05 mars 2007 pour la création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) composé de 90 lits. Ce sont des chambres non autonomes, la prise en compte est de 3 chambres pour 1 logement social **soit 30 logements sociaux.**
- **PLAZZA IMMOBILIER** – 18, rue Paul Cézanne  
(Permis de construire en cours d'instruction) : 9 maisons individuelles et 3 logements sociaux, **soit 3 logements sociaux.**
- **KHOR IMMOBILIER** – 62/64, rue du Petit Mennecy  
(Permis de construire en cours d'instruction) : 10 logements individuels groupés dont 1 logement social, **soit 1 logement social.**

**DIT** que la Commune s'engage à réaliser ou à faire réaliser les 4 logements sociaux manquants lors d'une prochaine opération immobilière.

**DIT** que ces réalisations sont soumises à l'approbation des permis de construire et après recours contentieux éventuels.



**Le Maire,  
Joël MONIER.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 20  
CONTRE : 5  
ABSTENTIONS : 8  
ABSENTS : 0**



**PERSONNEL COMMUNAL**  
**INDEMNITE COMPENSANT LES JOURS DE REPOS TRAVAILLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat,

VU le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2000 -815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat,

VU le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création d'un compte épargne temps dans la Fonction Publique de l'Etat,

VU le décret n° 2003-402 du 29 avril 2003 portant création d'une indemnité spécifique allouée aux fonctionnaires du corps de commandement et d'encadrement et à ceux du corps de maîtrise et d'application de la Police Nationale,

VU le décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 instituant une indemnité compensant les jours de repos travaillés,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2006 fixant les modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture et d'utilisation par les agents du dispositif Compte Epargne Temps (C.E.T) auprès de la Ville de MenneCY,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 12 février 2008,

CONSIDERANT que plusieurs agents de la ville de MenneCY sont bénéficiaires d'un compte épargne temps et que certains sollicitent l'application du dispositif du décret n°2007-1597,

APRES DELIBERATION,

**APPLIQUE les dispositions du décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007, instituant au titre de l'année 2007, au bénéfice des agents titulaires et non-titulaires possédant un compte épargne temps au 30 novembre 2007, une indemnité compensant certains jours de repos travaillés. Les montants bruts forfaitaires d'indemnisation par jour et par agent sont fixés par catégorie statutaire :**

**Catégorie A et assimilé : 125 euros**

**Catégorie B et assimilé : 80 euros**

**Catégorie C et assimilé : 65 euros**

**Le nombre de jours pouvant être indemnités est limité à 4 par agent.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**ABSENTS : 0**



**Joël MONIER,  
Maire.**



**PERSONNEL COMMUNAL****CREATION DE POSTE A TEMPS COMPLET****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** la nécessité de créer 1 poste de Chef de Service de Police Municipale de classe normale à temps complet,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer ce poste compte tenu de la présentation d'un agent à la Promotion Interne du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 suite à réussite à un examen professionnel,

**VU** l'avis de la commission des finances du 12 février 2008,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** d'accepter la création du poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2008 :

- 1 poste de chef de service Police Municipale de classe normale à temps complet

**DIT** que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget primitif 2008.

**Joël MONIER,**  
Maire.



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 0**  
**ABSENTS : 0**



**PERSONNEL COMMUNAL**  
**CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL**  
**ADJOINT DES SERVICES DES COMMUNES (10 à 20 000 habitants) A TEMPS**  
**COMPLET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONFORMEMENT** à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

VU les décrets n°87-1101 modifié et n° 87-1102 du 30 décembre 1987 portant respectivement dispositions statutaires particulières et échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés,

VU le décret n° 2007-1828 du 24 décembre 2007 portant modification des dispositions applicables à certains emplois de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés et de certains statuts particuliers de cadres d'emplois de catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,

**CONSIDERANT** le souhait de la Collectivité de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général adjoint des services des communes (10 à 20 000 habitants) à temps complet,

**APRES DELIBERATION,**

**CREE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 :  
- 1 Emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services  
des Communes (10 à 20 000 habitants) à temps complet

Précise que cet emploi peut bénéficier des avantages liés à l'exercice d'un emploi fonctionnel.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 0**  
**ABSENTS : 0**



**Joël MONIER,**  
**Maire.**



**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ETABLISSEMENTS  
D'ACCUEIL COLLECTIF JEAN BERNARD - LA RIBAMBELLE - LA TROTTINETTE  
DE LA VILLE DE MENNECY.**

**Le Conseil Municipal,**

VU la délibération du 8 décembre 2004 concernant l'application de la Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil des enfants de moins de quatre ans au sein des établissements d'accueil collectif Jean Bernard - La Ribambelle - La Trottinette,

VU les délibérations du 29 juin 2005 et du 28 septembre 2006 modifiant le règlement intérieur des établissements d'accueil collectif Jean Bernard - La Ribambelle - La Trottinette,

VU la commission Petite Enfance en date du 12 novembre 2007,

**Considérant** la demande de mettre en place des journées pédagogiques à destination du personnel des structures Petite Enfance de la ville de Mennecy,

**APRES DELIBERATION**

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur des établissements d'accueil collectif Jean Bernard, la Ribambelle, la Trottinette par l'ajout suivant :

**Journées pédagogiques**

Les structures Petite Enfance ont la possibilité de fermer une journée ou 2 demi-journées par an pour la mise en place de réflexions pédagogiques. Dans ce cas les parents seront avertis au moins 2 mois avant. L'accueil des enfants ne sera pas assuré pendant ce temps et il sera déduit de la facturation du forfait.

Joël MONIER  
Maire



**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTIONS : 0**  
**ABSENTS : 0**



**DELIBERATION**

**OBJET : RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE ESSONNE  
POUR L'ACTION EN FAVEUR DES HANDICAPES MENTAUX DES COMMUNES  
DE CERNY, EVRY, FONTENAY LE VICOMTE, LE COUDRAY-MONTCEAUX ET  
MENNECY.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les articles L5211-19 et L5211-25.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délibérations du comité Syndicat Intercommunal du Centre Essonne pour l'action en faveur des Handicapés Mentaux (SICE-HM) en date du 28 janvier 2008, acceptant le retrait des communes de Cerny, Evry, Fontenay Le Vicomte, Le Coudray-Montceaux et Mennechy,

**VU** les délibérations des communes précitées sollicitant le retrait du SICE-HM,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal de la commune de Mennechy dans sa délibération du 13 décembre 2006 avait considéré au cours des débats que ce syndicat ne répondait pas en grande partie aux attentes de la commune,

**APRES DELIBERATION,**

**CONFIRME** sa demande de retrait du SICE-HM,

**APPROUVE** de ce fait la délibération prise par le Comité Syndical,

**ACCEPTTE** les demandes de retrait des communes de Cerny, Evry, Fontenay Le Vicomte et Le Coudray Montceau.



Le Maire,

Joël MONIER.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
ABSENTS : 0**



13 JUN 2006

certifiée  
Pour le préfet,  
Le chef de bureau,

feuilleton



**OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION VIDEOSURVEILLANCE  
ADOPTÉE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 13 DECEMBRE  
2007**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2112-2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2007 approuvant la signature d'une convention avec l'Union Commerciale de la Verville à Mennecey : association des commerçants du centre commercial de la Verville,

VU les observations de Monsieur le Préfet de l'Essonne, par lettre en date du 5 février 2008 demandant la modification de l'article 5 du projet de convention,

**CONSIDERANT** qu'effectivement la dite convention doit être en conformité avec l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2007 autorisant l'installation et le fonctionnement d'un système de vidéosurveillance pour les sites Hôtel de Ville et centre commercial de la Verville,

**Après délibération,**

**APPROUVE** la convention modifiée (en caractère gras) ci-annexée qui précise :

**Article 5** : « Les usagers pourront exercer leur droit d'accès aux enregistrements en s'adressant à la Police Municipale »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

Le Maire



Joël MONIER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**ABSENTS : 0**



**CONVENTION**  
**Installation d'un système de vidéosurveillance**

**Entre**

La Ville de Mennecy (Essonne) représentée par son Maire en exercice, Monsieur Joël MONIER agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2007,

**D'une part**

**Et**

L'Union Commerciale de la Verville à Mennecy, association loi 1901 n° 0912014753 représentée par son président en exercice Monsieur Olivier COUDERC faisant élection de domicile au lieu de son activité commerciale « Boucherie Charentaise » Centre Commercial de la Verville à Mennecy,

**D'autre part**

**Etant exposé :**

La Ville de Mennecy a décidé de mettre en place un système de vidéosurveillance de la voie publique. Une première phase est prévue pour le centre ville, autour de la place de la mairie. Dans les problèmes en matière d'insécurité outre le centre ville, il a été constaté que l'activité délinquante se déplaçait (notamment mais de manière relativement importante) au Centre Commercial de la Verville.

Par courrier en date du 30 octobre 2007, reçu le 5 novembre 2007, l'Union Commerciale de la Verville, à l'unanimité de ses membres sollicite de la commune une extension du service municipal de vidéosurveillance.

**Considérant** les termes de l'article 10 II de la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité: *«La transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique, par le moyen de la vidéosurveillance, peuvent être mis en service par les autorités publiques compétentes aux fins d'assurer la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, la sauvegarde des installations utiles à la défense nationale, la régulation du trafic routier, la constatation des infractions aux règles de la circulation ou la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens. Les opérations de vidéosurveillance de la voie publique sont réalisées de telle sorte qu'elles ne visualisent pas les images de l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, celles de leurs entrées. »*

*Vu la loi 2006-64 du 23 janvier 2006 modifiant la loi 95-73 du 21 janvier 1995*



Article 1<sup>er</sup> : La Commune de Mennecy assurera un service de vidéosurveillance aux abords du Centre Commercial de la Verville (20 commerces) afin de remplir une mission, sur ce site ouvert au public, de prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Article 2 : La Commune de Mennecy est autorisée par l'Union Commerciale de la Verville pour réaliser ce service à apposer 7 caméras selon le plan ci-annexé.

Article 3 : En aucun cas, la mise en place de ce service et son exploitation ne devra porter atteinte :

- aux libertés publiques (telle que la liberté d'aller et venir)
- au droit et respect de la vie publique
- à la liberté d'expression.

Article 4 : Des panneaux devront être apposés pour informer le public sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

Article 5 : Pour garantir les libertés publiques énoncées notamment à l'article 3 précité :

- Les usagers pourront exercer leur droit d'accès aux enregistrements **en s'adressant à la Police Municipale**

- Les images seront conservées pendant une durée de 30 jours et détruites à l'expiration de ce délai, avec consignation de cette opération sur un registre tenu par le service de Police Municipale.

- Les images pourront être transmises aux autorités judiciaires sur réquisitions spécifiques de celles-ci.

Article 6 : L'Union Commerciale contribuera avec la Commune à l'entretien du matériel installé pour sa réparation et/ou son remplacement en cas de dégradations, à hauteur de 50 %.

Article 7 : L'Union Commerciale et tout commerçant à titre individuel, ne pourront en cas de dégradations et/ou préjudices touchant leur commerce rendre la Commune responsable, du fait d'une insuffisance du service et/ou d'un éventuel dysfonctionnement du matériel (de type panne).

Article 8 : Cette convention est conclue pour une durée de trois années et devra faire l'objet à terme échu, d'une renégociation. Toute modification substantielle fera l'objet d'un avenant.

Fait à Mennecy, le

Pour l'Union Commerciale de la Verville  
Le Président, Olivier COUDERC

Pour la Ville  
Le Maire, Joël MONIER





**PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2008**

L'appel étant fait, le secrétaire de séance est désigné (Monsieur Jean-Paul REYNAUD).

Monsieur Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 et soumet à l'approbation de l'ensemble du conseil municipal les procès verbaux des conseils municipaux des 13 décembre 2007 et du 24 janvier 2008.

Joël MONIER : « Concernant le procès verbal du 13 décembre 2007, y a-t-il des remarques particulières ? Non, et bien il semblerait que ce compte rendu convienne à tout le monde. En ce qui concerne celui du 24 janvier 2008, qu'en est-il ? »

Chantal LANGUET : « Lors de cette séance, j'avais demandé à avoir le coût global de cette opération, c'est-à-dire le coût de l'achat du foncier. Vous vous étiez engagé à me le transmettre, cela fait un mois, et je n'ai rien eu ».

Joël MONIER : « Nous allons tacher de parer à cet oubli. Je vais donc demander au service concerné, notre service des finances, de vous donner rapidement ma chère collègue l'information que vous souhaitez connaître. Hormis cet oubli, auquel nous allons pallier, il semblerait que l'ensemble des présents soit d'accord sur ce procès verbal. Une fois de plus, je crois que nous pouvons remercier le Secrétariat Général, qui nous donne des documents de qualité, en fonction de différents écrits et en fonction de la lecture de la bande d'enregistrement. Ce qui n'est pas obligatoirement simple.

Nous avons après ces procès verbaux, en information, la liste des Marchés Publics passés en 2007. Je pense que vous avez pris un grand intérêt à regarder ce document ».

Jean-Paul REYNAUD : « Je suppose qu'il y a une explication, donc pour ma culture personnelle, vous ne m'en voudrez pas de poser une mauvaise question. Page 3, il y a des marchés de service qui sont mis dans la tranche 4 000 à 19 999 euros et qui dépassent ce montant là. Je suppose qu'il y a une explication technique ».

Joël MONIER : « Effectivement, nous allons donc déplacer ces lignes pour avoir un document homogène.

Nous allons aborder maintenant la convention de vidéosurveillance. Cela fait suite à une lettre de Monsieur le Préfet qui trouve que nous sommes un peu drastiques, en ce qui concerne l'accessibilité des personnes aux enregistrements de la vidéosurveillance. Je vais demander à celui qui anime le département du CLSPD avec tellement de passion, c'est-à-dire Monsieur Bazot, de nous donner lecture de l'information. »

Daniel BAZOT : « Dans la convention que nous avons effectivement passé avec le Centre Commercial de la Verville, à l'article n° 5, il était indiqué : *les usagers pourront exercer leur droit d'accès aux enregistrements en écrivant à Monsieur le Maire*. Monsieur le Préfet a considéré que c'était un peu trop restrictif et il a souhaité que l'on remplace cette phrase par celle-ci : *les usagers pourront exercer leur droit d'accès aux enregistrements en s'adressant à la Police Municipale* ».

Joël MONIER : « Nous ne pouvons que respecter la volonté de Monsieur le Préfet, nous allons donc modifier la convention en conséquence ».

Chantal LANGUET : « Veuillez m'excuser, mais je n'ai pas entendu que Monsieur le Maire avait parlé ou du moins exposé la décision du Maire portant acceptation d'un contrat d'entretien pour les deux stations d'épuration du complexe sportif Jean-Jacques Robert. J'aimerais donc connaître la nature de ces stations d'épuration, où elles se trouvent et où sont collectées les eaux pluviales. C'est un équipement sportif tout récent et on parle de station d'épuration. J'aimerais en connaître la nature, s'il vous plaît ».



Joël MONIER : « Il y a un bassin de rétention qui se trouve en bordure de la 191 et qui fait office de réceptacle des eaux pluviales ».

Chantal LANGUET : « Oui, ça effectivement, je suis tout à fait d'accord. Mais je m'interroge sur le terme de stations d'épuration du complexe sportif Jean-Jacques Robert. Je pense qu'il s'agit d'assainissement. J'aimerais connaître le principe exact d'assainissement. »

Bernard BOULEY : « L'assainissement, c'est tout simple : dans les vestiaires du stade Jean-Jacques Robert, il y a des WC, des lavabos pour se laver. Comme il n'y a pas de canalisations pour les eaux usées à proximité, il y a une mini station d'épuration qui se trouve sous le sol, à l'entrée des vestiaires, dehors. Elle est visible. Ces eaux sont traitées, transformées en eau naturelle et rejetées avec les eaux pluviales après traitement. »

Chantal LANGUET : « Ce qui veut dire donc, que l'on ne pouvait pas raccorder au réseau public, c'était incompatible ? »

Daniel PERRET : « Oui »

Joël MONIER : « Nous allons donc passer à l'ordre du jour »

Jean-François PEZAIRE : « Je reviens sur la vidéosurveillance. La modification qui est demandée par le Préfet, puisque nous avons voté cette convention en Conseil Municipal, cette modification doit être votée en Conseil Municipal c'est-à-dire ce que nous venons de changer dans la convention, sur les personnes qui souhaitent voir ce qui a été filmé et qui doivent s'adresser à la Police Municipale. Nous avons voté la convention, c'est à nous de voter la modification. Ce n'est pas parce que le Préfet a demandé de changer, que c'est de fait ».

Joël MONIER : « Oui, enfin, de toute façon, nous allons répondre à sa bonne volonté, ce qui fait que sur un élément qui était pour nous relativement restreint, il demande à ce que nous changions un petit peu le processus pour ceux qui souhaitent faire une lecture des vidéos et de s'adresser à la police municipale, alors qu'initialement c'était au niveau du Maire. »

Jean-François PEZAIRE : « Est-ce que l'on modifie la convention ou pas ? »

Joël MONIER : « Oui ».

Jean-François PEZAIRE : « Donc, il faut voter ce soir ».

Joël MONIER : « Oui ».

Jean-François PEZAIRE : « Nous ne l'avons pas voté parce que c'est marqué dans le courrier du Préfet par délibération du 18 décembre 2007. Nous avons approuvé une convention, donc si on modifie la convention, il faut que le Conseil vote. Comme le courrier date du 5 février, je suis surpris que le projet de délibération modificative n'ait pas été mise à l'ordre du jour tout simplement ».

Joël MONIER : « C'est pour cela que je le traitais un peu, hors ordre du jour. Mais vous avez raison, il devrait y avoir une délibération relative à ce changement sur la volonté de Monsieur le Préfet ».

Jean-François PEZAIRE : « Parce que, c'est ce qu'il va vous demander, il va vous demander la nouvelle délibération ».



Joël MONIER : « Ce que l'on peut faire, c'est vous présenter la prochaine fois, une délibération dans l'ordre du jour ou si vous êtes d'accord sur la proposition de modification, nous la votons ce soir, cela ne porte pas préjudice ».

Jean-François PEZAIRE : « Je suis d'accord, c'est juste pour vous, c'est-à-dire que si nous ne la votons pas ce soir, vous ne pourrez pas dire au Préfet que vous l'avez modifiée ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Modification de la convention vidéosurveillance adoptée par délibération du conseil municipal le 13 décembre 2007

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), André PINON, Danièle MULLER Jouda PRAT (pvr), Jean-François PEZAIRE, Chantal LANGUET, Christine COLLET, Claude GARRO, (pvr), Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

1) Transfert à la Communauté de Communes du Val d'Essonne de la compétence « Insertion professionnelle en partenariat avec les missions locales pour les jeunes de 16 à 25 ans »

Monsieur le Maire donne lecture de la note de présentation

Joël MONIER : « Vous savez, que nous faisons partie depuis pratiquement les origines, de la Mission Locale qui œuvre pour les jeunes afin de les insérer par le travail dans notre société. Avez-vous à ce sujet des questions ? »

Jean-Paul REYNAUD : « J'ai été un peu surpris par la rédaction de la notice de présentation : dans un souci de cohérence, certains élus envisagent que ce soit la Communauté de Communes.... Or, si je lis la délibération, on s'aperçoit que la Communauté de communes s'est déjà prononcée. Est-ce que certains élus cachent des divergences au sein du conseil communautaire ? Et quelles seraient ces divergences ? »

Joël MONIER : « Non, il y a eu une unanimité sur ce sujet, mais il est vrai que la tournure de cette phrase aurait dû être : une cohésion unanime pour cette Mission Locale ».

Jean-François PEZAIRE : « Est-ce qu'il y a un coût pour la mairie ? »



Marie-Claude RASCOL : « Lorsque nous avons pris le mandat en 2001, nous étions effectivement inscrits à la Mission Locale et cela avait un coût, dont je ne me souviens plus maintenant et nous avons une permanence au CCAS qui se tenait une fois par semaine. Cette permanence n'avait jamais lieu. La Mission Locale, ne nous envoyait personne. Nous avons une relation pas du tout établie avec la Mission Locale et cela ne marchait pas très bien. Nous avons pris la décision à l'époque de cesser cette adhésion à la Mission Locale. Puis, les choses se sont améliorées, la Mission Locale a changé. Je suis allée à plusieurs réunions, et nous avons décidé de la reprendre et de recommencer à travailler avec elle. Je pense que le fait qu'elle soit prise par la communauté de communes, est une bonne solution. Mais actuellement, nous n'avons aucun coût puisque nous ne sommes plus adhérents depuis 2004, car à l'époque nous n'étions plus satisfaits de la prestation compte tenu de la cotisation. Par contre, nous n'avons effectivement plus de permanence, mais tous les jeunes de 16 à 25 ans qui venaient dans notre service, étaient redirigés sur Evry et étaient accueillis et suivis. On ne peut pas dire que nos jeunes aient été laissés en liberté totale ».

Jean-François PEZAIRE : « Je posais cette question, juste pour savoir s'il allait y avoir un transfert de charges ou pas. Donc apparemment, il n'y en aura pas, ce qui est bon pour Mennecey. C'est-à-dire que l'attribution de compensation de Mennecey restera identique ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), André PINON, Danièle MULLER Jouda PRAT (pvr), Jean-François PEZAIRE, Chantal LANGUET, Christine COLLET, Claude GARRO, (pvr), Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**2) Débat d'Orientations Budgétaires 2008**

Bernard BOULEY : « Tout d'abord, un rappel des données de base. Je ne vous lirai pas la note de présentation sur les données nationales, c'est un rappel, un point d'information qui peut en intéresser certains mais je vous parlerai plutôt des conséquences pour Mennecey. L'une des ressources des plus importantes, c'est la DGF, elle devrait être augmentée. C'est indiqué dans la note de plus de 1%, mais en fait, depuis quelques jours, nous avons le chiffre exact de 1,19 %. Les bases quant à elles devraient augmenter d'environ 1,60 %, nous n'avons pas encore le chiffre exact. Les autres dotations qui ont une incidence toute relative seront globalement maintenues. Faire un débat d'orientations budgétaires à une époque comme celle-ci, ce n'est pas simple. Il y a deux solutions. On ouvre un débat public de campagne électorale, ce n'est pas mon souhait. Je pense que ce budget 2008, dans tous les cas de figure devra être un budget de transition et pour cela et bien il suffira de continuer un certains



nombres d'engagements nécessaires, ceux qui ont été fait depuis plusieurs années. C'est pour cela que je vous propose de vous parler de la section de fonctionnement avec ses dépenses. La majorité des dépenses de la section de fonctionnement, vous le savez, ce sont les frais de personnel. Nous pouvons prévoir, une croissance toute relative et modérée de ces frais de personnel, environ 3%. Alors, 3%, cela paraît beaucoup, certains pourraient dire que l'on va encore embaucher puisqu'on entend actuellement dans la presse qu'il y aura 0,5 et peut-être 0,3 après et que cela fait 0,8 d'augmentation. En réalité cela ne fait pas 0,8 sur l'année, ça fait moins. Mais il faut savoir qu'à Mennecy, nous avons eu sur ce mandat, un plan de formation très dense et qu'il y a beaucoup d'agents qui changent d'échelons, de grades, qui ont réussi les concours et qui ont donc forcément de meilleurs salaires. Donc, les 3% d'augmentation des frais de personnel sur 2008, à effectif constant, ne sont simplement que les augmentations décidées par le Gouvernement et les avancements de l'ensemble du Personnel. Il est prévu, une stabilisation des charges à caractère général. Ce n'est pas facile, car vous savez tous que le carburant, les timbres, l'électricité, le gaz etc. augmentent, mais nous arrivons à stabiliser ces dépenses. Vous l'avez vu au cours des différents comptes administratifs que nous avons présentés. Il reste encore à faire pour stabiliser ces dépenses, en particulier sur les économies d'énergie. On parle beaucoup de développement durable et bien nous avons fait également beaucoup, mais il y a encore des choses à faire dans les bâtiments. Je pense par exemple pour le chauffage, aux robinets thermostatiques dans les bâtiments scolaires et il y en a encore à faire. On ne peut pas tout faire la même année. Beaucoup de travail sur l'isolation des bâtiments encore. Nous verrons tout à l'heure dans les dépenses d'investissement que l'on souhaiterait la continuation du programme qui a été fait sur la réfection de certaines écoles. On peut considérer que les dépenses de fonctionnement peuvent rester stables. En ce qui concerne les recettes, il ne faut pas attendre des miracles. Les dotations de l'Etat, je vous l'ai dit tout à l'heure, resteront modérées. La DGF, la DGD, la DSI, les attributions de compensation, on peut considérer que cela augmentera de 1,5 %. Les bases fiscales, je l'ai dit, devraient augmenter de 1,60 %. Je ferai une parenthèse là quand même, parce que lorsque nous avons écrit ce document, nous ne savions pas de quoi il retournait. Cela fait plusieurs fois que je vous dis que nous avons quelques soucis avec la CAF, qui en 2007, n'a pas tenu ses engagements. En 2007, elle ne nous a pas versé 500 000 euros, qui étaient prévus au budget et que nous n'avons pas rattachés d'ailleurs et que nous ne rattacherons pas sur le budget 2008. Mais nous avons la confirmation de la CAF, depuis la semaine dernière que, non seulement elle nous versera les 500 000 euros de l'année dernière, mais qu'elle tiendra également ses engagements pour 2008 en 2008. Donc, pour la personne qui prendra ma succession, il y a déjà 500 000 euros en plus de ce qui était prévu.

En ce qui concerne l'investissement, je vous l'ai dit, c'est la poursuite de la programmation des travaux dans les bâtiments. Dans le scolaire en particulier, il y a eu des grands chantiers d'ouverts sur la Verville, sur les Myrtilles et la Jeannotte. Concernant Verville/Myrtilles, ce sont les travaux les plus lourds : les façades. Nous parlions d'isolation tout à l'heure et donc d'économie en fonctionnement, il y aura, en plus, un certain confort au niveau de la température pour les gens qui travaillent dans ces salles de classe. A la Verville, toute la maternelle a été faite. Il reste une moitié de la primaire. Pour les Myrtilles, cela a commencé cette année et il y aura une continuation sur 2009 et 2010 car ce sont des travaux très lourds, qui coûtent très chers. Un budget d'une année ne peut pas y suffire à moins de trouver des financements autres, tels que l'emprunt, ce qui n'est pas forcément la meilleure solution aujourd'hui. Dans les dépenses d'investissement, il y a également le Centre de Loisirs où il y a beaucoup de travaux de mise aux normes. C'est un centre qui a une dizaine ou une quinzaine d'années maintenant, c'est un bâtiment qui a vieilli, donc, il y a des choses à faire au niveau de la peinture, il y a des problèmes de température l'été. Il est prévu de mettre le maximum de moyens sur ce centre de loisirs pour lui redonner un caractère intéressant pour les enfants. Un projet également qui est en latence, la prochaine équipe verra ce qu'elle en fera, sur les Maisons des jeunes, où il y a des problèmes de bâtiments, d'accès et d'une façon plus générale la façon dont on souhaite faire évoluer ces Maisons de jeunes. Apolo LOU YUS a prévu d'engager une grande concertation là-dessus avec les jeunes, les riverains etc. Je ne



vous en dis pas plus, mais budgétairement, il serait intéressant de mettre en face les moyens nécessaires pour réaliser cela. En ce qui concerne la voirie, c'est la continuation du programme de réfection des chaussées, il y a toujours des trous dans une voirie communale, donc, il faut toujours prévoir un peu d'argent pour les boucher. Concernant les aménagements de sécurité qui sont souvent demandés, certains ont été faits, il y en a encore à faire, en particuliers sur les pistes cyclables où les trottoirs sont trop hauts ou trop bas et qui procurent des désagréments aux cyclistes. Egalement aussi les différents réseaux d'eau pluviale où là aussi il y a de temps en temps quelques dysfonctionnements qu'il est bon de réparer. En ce qui concerne l'éclairage public et les feux tricolores, il serait souhaitable de prévoir également la dernière tranche de réfection des feux tricolore. Il faut savoir qu'il y a une norme européenne qui aurait dû être appliquée en 2006. Alors rassurez-vous, il n'y a pas une commune qu'il l'a appliquée. Nous, nous avons commencé en 2003, je crois et tous les ans nous avons fait quelque chose. Il ne reste qu'une toute dernière tranche, il s'agit de la gare. Toutes les autres ont été faites, donc il serait bien de terminer ce programme et que l'on soit complètement aux normes en ce qui concerne les feux tricolores et l'éclairage public. Concernant l'éclairage public, il faut continuer naturellement le renforcement qui a été fait, en particulier dans les quartiers sud avec en plus, lors du changement des ampoules défectueuses, un remplacement par des ampoules basses consommations de façon à ce que là aussi on puisse faire des économies d'électricité.

Et puis, un dernier point, le renouvellement de matériel, qui est toujours demandé. Du matériel pour les espaces verts, pour la voirie. Le parc de véhicules, nous l'avons renouvelé un petit peu tous les ans. Il serait souhaitable aujourd'hui, tout le monde en parle également, de commencer à remplacer les vieux véhicules par des voitures à énergie économique, électrique, gaz ou autre.

Les recettes d'investissement sont assurées principalement par l'autofinancement. Je vous rappelle que l'autofinancement moyen entre 2001 et 2007 a été d'1,5 million d'euros. On peut considérer aujourd'hui et sur les premiers chiffres du budget que nous pourrions mettre en place à compter du Compte Administratif qui se termine aujourd'hui, ce 1,5 millions d'euros peut être dégagé sans difficulté en 2008. Les recettes complémentaires sont le FCTVA qui sera important sur 2008, de mémoire de l'ordre de 750 000 euros, puisqu'il s'agit des remboursements de TVA des investissements faits en 2006 et ils étaient forts. La DGE dépend elle du bon vouloir de la Préfecture. Nous avons demandé beaucoup cette année mais nous n'aurons sans doute pas tout mais une partie. Puis une recette qui n'est pas très importante mais qui évolue d'année en année, c'est la TLE. Elle était de l'ordre de 60 000 euros sur l'année 2007. Elle croît d'année en année parce que des gens agrandissent leur maison, font des vérandas, aménagent leurs combles. Il y aura aussi la réinscription des ventes, ou pas... les équipes en place décideront. Aujourd'hui, le bâtiment de la Croix Boissée dont la vente a été très critiquée par certains, n'a pas été vendu parce que nous n'avons pas trouvé d'acquéreur au prix que nous souhaitions vendre. Il était budgété dans les recettes en 2007 ; nous ne l'avons pas rattaché à 2008. Donc ce bâtiment est aujourd'hui dans le patrimoine communal, il n'est pas dans un engagement budgétaire. Les équipes qui nous succéderont, verront ce qu'elles en feront et pourront le garder si cela leur fait plaisir. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il n'est pas engagé.

Ensuite, la cession du terrain Monnard, dans les recettes. C'est ce terrain prévu pour l'extension du cimetière de l'Aqueduc. En fait, on a une recette par le promoteur de la ZAC du Rousset mais nous avons la dépense identique puisque nous allons l'acheter ce terrain. C'est une recette, mais également une dépense.

Quant aux subventions, il n'y a pas grand-chose à prévoir. A part la DGE dont je parlais toute à l'heure, et puis le SIERME, Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Mennecy qui tous les ans, en fonction des travaux que l'on fait en éclairage public, nous verse une subvention qui est toujours intéressante. Pour le reste, nous n'avons pas de demande de subvention en cours puisque je pense que l'année 2008, logiquement et nous ne serons pas les seuls à faire comme cela, sera une année préparatoire pour monter un contrat quinquennal. C'est aujourd'hui une des rares possibilités pour obtenir des financements départementaux.



Ce sera naturellement à l'équipe en place de choisir ce qu'elle mettra dans ce contrat. Nous n'allions pas monter cela, déjà en temps nous n'en aurions pas eu la possibilité à la fin de ce mandat. Mais ce sera sans doute le point le plus fort pour les subventions sur les 5 ou 6 prochaines années. Voilà en ce qui concerne les recettes d'investissements.

Je conclurai pour ma part, avant d'ouvrir le débat, en disant que le budget primitif 2008 devrait être un budget de transition et devra respecter les objectifs suivants : la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement, le maintien des taux communaux d'imposition, et un autofinancement suffisant à la réalisation des dépenses d'investissement, cela sous-entend, naturellement, pas d'emprunt.

Voilà chers collègues, ce que la majorité souhaitait vous dire. Monsieur Le Maire, le débat est ouvert ».

Jean-Paul REYNAUD : « Je crois que vous avez dit l'essentiel : 2008, un exercice de transition. Il n'y a donc pas grand-chose à débattre. Je regrette, et nous l'avons dit chaque année et c'est la septième fois, c'est qu'il n'y a jamais vraiment eu de débat d'orientations budgétaires. C'est sans doute un des points les plus embêtants dans la mandature que nous avons vécue. Effectivement, les éléments que vous fournissiez au cours de ces DOB, depuis 7 ans, sont en général très sommaires, et on s'aperçoit que lors du vote du budget, ce qui avait été dit avant était tellement des généralités que cela n'avait pas trop d'incidence sur le budget lui-même. Les débats d'orientations budgétaires, et je dis cela pour les gens qui vont continuer puisque je n'y serai plus, servent quand même aussi à présenter les grandes orientations un peu plus dans le détail que simplement : rénovation des écoles. Cette année, à la limite, c'est la seule année où on peut se contenter d'un faux débat. Ce que je regrette et je tenais à le dire ce soir, c'est que depuis le début de ce mandat, il n'y a jamais vraiment eu de vrai débat d'orientations budgétaires, donc une certaine lacune sur ce plan là.

Comme il n'y a pas de débat, nous ne prendrons pas acte, nous nous abstenons sur cette délibération. On ne peut pas prendre acte d'un débat qui n'a pas eu lieu ».

Chantal LANGUET : « Je voudrai faire une remarque sur les dépenses d'investissements. Je pense que tous autour de cette table, on ne peut que se réjouir qu'enfin on s'occupe des sports, qu'on s'occupe du centre de loisirs et qu'on s'occupe des jeunes. Mais permettez-moi d'être sceptique. C'est vrai qu'Apolo a pu constater le côté lamentable de l'entretien de ces équipements et pourtant je puis vous assurer que depuis 7 ans, je n'ai fait qu'écrire à Monsieur Monier et demandé des travaux à Monsieur Perret. Je n'ai jamais été écoutée. Je suis donc très sceptique sur ces propositions. J'attends de voir. On s'occupe des jeunes maintenant or je tiens à dire que j'avais fait une proposition à Monsieur Monier, d'un conseil de jeunes ; cette proposition m'avait été refusée en 2002 ».

Jean-Paul REYNAUD : « Permettez moi quand même Madame Languet de m'étonner, même si je pense que vous nous dites des choses probablement vraies, que vous ne le disiez que maintenant. Vous avez été quand même la première adjointe de Monsieur Monier depuis des années ! Il y a eu des débats, cela illustre un peu ce que je disais, mais ils n'ont pas vraiment eu lieu. Cela me paraît tout de même surprenant que ce ne soit qu'au bout de la septième année que vous nous disiez ces choses là. Il me semble que vous auriez pu vous exprimer sur ce point, en tant qu'élue dans cette assemblée, bien avant. Ceci dit, c'est certainement vrai, je ne participais pas bien entendu, au Bureau Municipal où vous vous êtes sans doute dit des choses. Je pense que si l'état est si lamentable que cela, il est anormal que l'on attende maintenant pour le faire. Par contre, je pense que vous auriez pu démissionner de votre fonction bien avant, puisque vous n'en aviez pas les moyens ».

Joël MONIER : « Je n'ai jamais vraiment refusé que l'on fasse un conseil de jeunes. Ce qu'il y a, c'est que jamais personne n'a voulu y mettre de l'entrain pour monter ce conseil des jeunes. »



Chantal LANGUET : « Le dossier, je vous l'ai présenté Monsieur Monier, dans votre bureau, l'une des rares fois où vous avez accepté de me recevoir. Je n'avais de maire adjoint que le titre ; cela n'avait rien à voir ».

Joël MONIER : « Je suis d'accord pour les dossiers à condition que quelqu'un les prennent. Dans ce mandat, je n'ai interdit à personne de pouvoir réaliser ses objectifs. Bien, concernant ce DOB, c'est une prise d'acte, ce qui n'empêche que chacun a pu s'exprimer. Y a-t-il des positions vraiment particulières ? »

Jean-François PEZAIRE : « Juste pour dire que nous ne nous exprimons pas parce que cela ne sert pas à grand-chose. Soit on fait un budget de transition, certaines collectivités le font et vote un budget de transition avant les élections, il y a donc le DOB et le budget et ensuite, après les élections, il y a un budget supplémentaire qui revoit tout avec la nouvelle équipe. Soit on fait le choix fait ici d'un budget qui sera fait après les élections. A ce moment là, le DOB ne sert pas à grand-chose puisque l'équipe qui présente ce DOB ne sait pas si elle sera reconduite.

Pour ce qui est du conseil des jeunes, je crois qu'il y a de nombreux groupes qui l'avaient demandé en 2001 et il ne tient qu'au maire. Effectivement les adjoints ont les dossiers mais c'est le maire qui tire vers le haut. S'il n'a pas été fait, ce n'est pas la faute de l'adjoint, c'est la faute de la majorité ensemble. Quant on réussit c'est ensemble; quand on échoue, c'est ensemble».

Joël MONIER : « C'est une prise d'acte, on passe donc au sujet suivant ».

Jean-Paul REYNAUD : « Moi j'aimerais bien qu'il y ait un vote. Je répète que nous ne prenons pas acte parce qu'il n'y a pas eu de débat aujourd'hui. Vous avez une délibération qui dit : *le conseil municipal prend acte*, je voudrais donc qu'on acte que nous ne prenons pas acte parce qu'il n'y a pas eu de débat ».

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	23	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), Jouda PRAT (pvr) , Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET , Claude GARRO, (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	10	Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Danièle MULLER, André PINON, Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Chantal LANGUET, Pierre MONTREUIL
<b>ABSENT</b>	0	



### 3 Ventes de terrain Montvrain

Bernard BOULEY : « Je voulais vous présenter un certain nombre de terrains. Quatre étaient disponibles, restaient en promesse de vente, en protocole d'accord avec Essonne Aménagement depuis longtemps. Mais pour terminer correctement, j'ai attendu que les gens aient bien le financement et qu'ils aient posé leur permis de construire. Cela veut dire que les terrains proposés à la vente, là, sont des terrains qui seront vendus et n'attendent que notre délibération. Vous avez un plan sur lequel vous retrouvez ces terrains en jaune. Nous ne vous avons pas photocopié tous les protocoles d'accord puisqu'à chaque fois, ce sont les mêmes. Mais on les tient à disposition pour ceux qui veulent les lire. Je vous ai fait un résumé des choses principales, c'est-à-dire le nom, la surface, le prix, et j'ai rajouté l'activité, ce qui n'est pas toujours bien défini dans les protocoles d'accord.

Donc, le premier terrain est de 1823m<sup>2</sup>, vendu à 55 € le m<sup>2</sup> soit 100 265 €, à une SCI. Mais la société qui va travailler dans cette SCI est un fabricant de menuiserie aluminium qui vient de Draveil je crois, enfin du nord du département. Il a aujourd'hui 15 salariés et s'il construit une entreprise pour continuer à fabriquer ses menuiseries, c'est bien sûr pour se développer.

Le terrain B est pour la SCI RGJ IMMO. Il y a 4802 m<sup>2</sup> à 52 € le m<sup>2</sup> soit 249 704 €. C'est un transporteur international. Ne voyez pas par transporteur : camions. Il a des camions certes, une douzaine, mais ce sont un peu comme des camions américains d'une forte valeur, puisque chaque camion coûte 2 millions d'euros. C'est énorme. Donc, c'est une bonne TP et c'est un monsieur qui ne transporte dans le monde entier que des objets de valeur. Il souhaite construire un bâtiment pour recevoir ses clients, un garage pour entretenir ses camions et y mettre son personnel.

Je saute le terrain C pour le présenter en dernier parce que c'est un peu particulier.

Le terrain D, de 2 000 m<sup>2</sup>, à 55 € le m<sup>2</sup> soit 110 000 €, est pour un garagiste automobile qui est également sur le nord du département actuellement. C'est un garage particulier puisqu'il ne vend que des véhicules de luxe dans l'Europe entière. Il a aujourd'hui 10 salariés. C'est une activité qui marche très bien, qui existe depuis une quinzaine d'années. Il souhaite se développer et faire un show room pour présenter ses voitures. C'est de la voiture d'occasion, mais Rolls Royce, Jaguar, des choses comme cela. Il y a une forte clientèle pour cela en Europe et naturellement, il les répare. Aujourd'hui, il a 10 salariés et un local trop petit actuellement pour se développer.

Le dernier terrain, fait 13362 m<sup>2</sup> à 52 € le m<sup>2</sup>, soit 69 472 €. C'est une société qui est actuellement à Paris. Elle fait de la sécurité électronique dans tous les grands hôtels parisiens, uniquement ceux de luxe, et de la vidéosurveillance. Quand j'avais posé la question de savoir s'il était intéressé pour s'occuper de la vidéosurveillance sur Mennecy, il a dit : je veux bien vous aider, ce qu'il a fait d'ailleurs, mais je ne le ferai pas, ce n'est pas mon marché.

Le dernier enfin qui est un peu particulier, c'est Délifruits.

Vous voyez sur le plan ce terrain de 3900 m<sup>2</sup> en jaune. Ce terrain n'était pas prévu à l'origine de la ZAC comme vendable pour une raison simple, vous le voyez bien, il n'était pas accessible. Le seul qui pouvait l'acheter, c'est Délifruits. Or, Délifruits a pris depuis 2 ans des marchés nouveaux, il a besoin de s'agrandir. Son choix était soit de quitter Mennecy pour construire plus grands ailleurs, soit de pouvoir s'étendre sur Mennecy. J'avais ouvert le débat en commission des finances il y a quelques mois, avant de négocier et de discuter avec Délifruits, pour savoir si la démarche était bonne, sachant que Délifruits a acheté son premier terrain, ce n'est pas moi qui lui ait vendu, cela s'est fait avant, à 15 € le m<sup>2</sup>. Il ne souhaitait donc pas s'étendre à plus de 15 €. J'ai réussi, enfin ce n'est pas un exploit, il a compris qu'à 20 € compte tenu de la croissance des prix, ce n'était pas mal quand même. Il augmentera sa production de 35 % et cela lui permettra d'embaucher 25 salariés de plus, en sus des 100 déjà présents sur le site ».

Danielle MULLER, hors micro, demande pourquoi certains payent 52 € le m<sup>2</sup> et d'autres 55€.



Bernard BOULEY : « Bonne question, j'aurai dû le dire, les prix ont monté. Je vous ai fait prendre une délibération pendant ce mandat où vous m'autorisez à négocier à 49 €, c'est-à-dire que je ne pouvais pas descendre en dessous de 49 €. Et puis au fur et à mesure du temps, comme les terrains commençaient à mieux se vendre, vers la fin et c'est normal, nous avons monté les prix à 52 €. Puis nous avons terminé les deux ou trois derniers à 55 €. Ils ne sont pas dans l'ordre des signatures des promesses de vente, mais ceux qui ont été vendus à 52 € l'ont été avant ceux à 55 €. Il y avait un prix unitaire pour tout le monde, sauf la particularité de Délifruits pour laquelle j'espère que le Conseil sera favorable. La commission des finances a été favorable à l'unanimité, c'est pour cela que je suis allé un petit peu plus loin. »

Daniel PERRET : « Tu l'as peut-être dit, mais est-ce que tu peux nous donner des précisions sur le terrain à 2000 m<sup>2</sup> Johan parce que je vois qu'il est à commercialiser ? »

Bernard BOULEY : « Lequel ? Ah, c'est AC autos 91, le terrain D. Vous avez bien 5 cases jaunes. En fait, il y aura un terrain de plus de vendu par rapport à ce qui était disponible à l'origine. Nous allons en parler dans la délibération suivante. L'équilibre financier, on le voit plus clairement maintenant. On dégagera un résultat, positif n'est pas le terme, mais sur 2008 quand les dernières transactions auront été faites et qu'Essonne Aménagement nous rétrocèdera tout, en même temps que la rétrocession, ils nous donneront 500 000 € qui viendront en plus dans le budget 2008. »

Jean-Paul REYNAUD : « Une question peut-être bête aussi, je n'en sais rien, mais il me semble qu'il y a un restaurant qui s'appelle La Morgia qui est en train de se construire. Il est sur le terrain Netto » ?

Bernard BOULEY : « Il est dans la copropriété Intermarché ».

Jean-Paul REYNAUD : « C'est-à-dire que la commune n'a jamais vendu directement » ?

Bernard BOULEY : « La commune a vendu à une SCI aussi, un propriétaire qui a construit Netto, Vétimarché et la Halle aux Chaussures. Il avait gardé cette part à l'origine, quand on reprend les dossiers de négociation avec Netto, pour un restaurant Restomarché. Mais comme cela ne marche pas bien en France, il a préféré vendre comme ça. C'est lui qui a vendu directement ».

Jean-Paul REYNAUD : « Au départ, cette ZAC avait quand même un cahier des charges. Donc quand on décidait de vendre un terrain à quelqu'un, c'était aussi bien entendu sur la base d'un dossier où on savait ce qu'ils allaient faire. Je ne suis pas contre La Morgia, ce n'est pas là le propos. Mais est-ce qu'il est tout à fait normal que n'importe qui puisse faire maintenant n'importe quoi sur les terrains une fois vendus ? Est-ce le droit commun qui s'applique ou y a-t-il encore un règlement de ZAC qui fait que la mairie doit être au moins informée et ne pas faire obstacle à une modification notable d'activité par exemple. Ce qui n'est peut-être pas le cas là puisqu'un restaurant a été prévu, vous l'avez dit. Est-ce que vous pouvez nous rappeler qu'elles sont les règles en la matière ? »

Bernard BOULEY : « Une fois que la commune, en fait ce n'est pas la commune puisque vous savez que nous avons un concessionnaire, Essonne Aménagement, et les terrains aujourd'hui, sont portés par Essonne Aménagement, donc quand Essonne Aménagement vend un terrain, c'est pour une destination précise. Je vous les ai données pour les derniers terrains vendus. Une fois que le permis de construire est accordé par la commune, parce que là c'est la commune, même s'il y avait un architecte d'opération pour Essonne Aménagement, qui conseillait l'architecte du constructeur de façon à ce que l'on ait des bâtiments à peu près homogènes, de couleurs harmonieuses, une fois que c'est vendu, on rentre dans le droit commun. C'est-à-dire que ce propriétaire là, c'est comme pour votre maison, si demain vous



voulez la vendre et que cette personne veut faire 4 chambres au lieu de 2 en coupant la salle à manger, vous ne pouvez rien dire. Il n'y a que s'il modifie l'apparence extérieure du bâtiment, et la destination en ce qui concerne l'activité économique, ce qui est le cas du bowling. Nous avons eu l'occasion d'en parler au dernier conseil, le bowling a redéposé un modificatif de permis de construire et nous étions en droit de lui refuser si cela n'allait pas avec le règlement de zone, du POS, du PLU etc ».

Jean-Paul REYNAUD : « Là, vous le situez au niveau du permis de construire. Mais imaginez un bâtiment à usage industriel qui a un permis de construire par rapport à une activité qui est celle déclarée. Il est ensuite vendu, et l'acheteur y a une activité qui n'a rien à voir et qui peut générer objectivement des nuisances qui ne sont pas celles que l'on avait attendues au moment de la commercialisation du terrain. Quels sont les outils dont dispose aujourd'hui la mairie de Mennecy pour éviter que cette zone que l'on voulait à caractère d'activité, j'allais dire soft, en terme de bruit notamment, ne se transforme en quelque chose de très différent petit à petit ? Comment aujourd'hui, une commune comme Mennecy peut elle maîtriser le caractère général de l'activité de cette zone » ?

Bernard BOULEY : « On ne peut pas maîtriser quand il y a un changement d'activité, sauf justement pour les nuisances puisqu'il y a un règlement de ZAC, un PLU. Si c'est une activité qui va générer du bruit ou une pollution, la DRIR va forcément entrer en jeu ».

Jean-Paul REYNAUD : « Si c'est une installation classée. Mais il y a des activités qui créent des nuisances et qui ne rentrent pas dans la nomenclature des ICPE ».

Bernard BOULEY : « C'est vrai, mais alors ce sont des nuisances minimales. A par les activités qui font du bruit ou olfactives... ».

Jean-Paul REYNAUD : « Le bowling n'est pas une ICPE. Je ne pense pas que le bowling soit une installation classée pour la protection de l'environnement ».

Bernard BOULEY : « Pas du tout ».

Joël MONIER : « Y a-t-il d'autres questions mes chers collègues ? Non ».

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), André PINON, Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Chantal LANGUET, Pierre MONTREUIL Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Jouda PRAT (pvr), Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO (pvr)
<b>ABSENT</b>	0	



4) Avenant n°5 au traité de concession entre la commune de Mennecey et la société Essonne Aménagement pour la ZAC de Montvrain

Bernard BOULEY : « C'est la continuité de cette ZAC. Souvenez-vous, l'année dernière, je vous avais proposé un avenant au traité de concession puisqu'il est souhaitable que le traité de concession s'arrête quand toutes les voiries sont rétrocédées et que les travaux de voirie sont terminés. Il y a encore un petit bout à faire. Nous avons proposé un avenant d'une prolongation de 2 ans et certains d'entre vous, à juste titre, ont dit : pourquoi ne pas en faire un d'1 an renouvelable parce que si nous réussissons à finir dans l'année, nous serons engagés pour 2 ans. Nous n'avons pas réussi à finir dans l'année, là cette fois-ci on prolonge d'un an, mais je suis convaincu que ce sera la dernière année. Il est donc proposé de continuer le traité de concession pendant cette année 2008, jusqu'au 31 mars 2009 dans les mêmes conditions dans lequel il a été prolongé sur 2007/2008 ».

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY(pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), André PINON, Danièle MULLER Jouda PRAT (pvr) , Jean-François PEZAIRE, Chantal LANGUET, Christine COLLET , Claude GARRO, (pvr), Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

5) Avenant n°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires et assistance technique

Bernard BOULEY : « Je préférerais que ce soit Annie Berthaud qui présente ce dossier qu'elle connaît bien mieux que moi. C'est assez technique ».

Annie BERTHAUD donne lecture de la note explicative.

Annie BERTHAUD : « Ce dernier avenant a été passé en commission d'appel d'offres avec avis favorable, le 12 février 2008 et le même jour en commission des finances. Avez-vous des questions ? »

Monique ROYER : « Quelle est la répercussion de cette augmentation sur le prix du repas payé par les parents ? »

Annie BERTHAUD : «Aucune. Il n'y en a pas ».

Monique ROYER : « D'accord, merci ».



Jean-Paul REYNAUD : « Nous allons nous abstenir sur cette délibération. J'ai déjà posé des questions en commission des finances, et on m'a apporté effectivement un certain nombre de réponses, que je ne revois pas d'ailleurs dans ce dossier là, ce qui est un peu dommage. Je vois deux soucis quand même dans ce type de délibération. Ce que j'ai compris, c'est que nous n'avons pas le choix parce que si on dit non, en gros le prestataire dit « moi je m'en vais » et comme on n'a pas le temps de renégocier un marché dans les conditions qui vont bien, on risquerait de se retrouver sans restauration scolaire en septembre. Je résume mais c'est un peu ce que j'ai compris en commission des finances. Je n'aime pas beaucoup avoir le couteau sous la gorge et je pense que dans la négociation de ce type de marché, on doit aussi négocier des garanties pour ne pas se retrouver une nouvelle fois dans ce type de situation. Je pense que ça manque. Je souhaiterais ce soir m'abstenir et je pense que mes collègues vont me suivre, nous n'en avons pas vraiment parlé avant, parce qu'il ne faut pas donner des chèques en blanc à ce genre de pratique. Voilà pour la première chose. La deuxième raison de notre abstention, est que nous n'avons pas tous les éléments justificatifs de cette augmentation. Nous avons effectivement un tableau fourni à la fin, qui dit : voilà le prix avant, voilà ce qu'on revalorise, on fait le total et voilà le prix maintenant. Ce n'est pas qu'un contrat de denrées mais également de prestation de service. Donc le prix et l'augmentation qui est sans doute réelle des céréales etc, ne jouent que pour une partie. Aujourd'hui, comme je n'ai pas les formules de revalorisation qui ont conduit à fixer à +12, 5 centimes d'euro l'augmentation, je ne sais pas si après tout, le prestataire ne nous raconte pas n'importe quoi et ne se prend pas quelques marges supplémentaires. Donc, 1, ne pas se trouver pris à la gorge une nouvelle fois et 2, pas suffisamment de garantie sur la réalité de l'importance de l'augmentation. Je comprends bien que si on votait contre, on serait très embêté, mais si vous assumez vos actes, notre vote n'aura pas cette conséquence de ne plus avoir de restauration en septembre, mais, je trouve quand même un peu grave ce type de pratique. Là aussi, au prochain mandat, quelque soit la majorité, je pense qu'elle devra essayer de beaucoup mieux se borner par rapport à ce genre de chose ».

Annie BERTHAUD : « Monsieur Reynaud, je voudrai vous répondre, mais pas sur la totalité puisque cela s'est fait en fonction de l'augmentation imprévisible des matières premières, ceci est bien dit dans la note de présentation. Nous devons faire un point pour justement peut être rétablir cette augmentation dans un sens ou dans un autre, si il y a une stabilisation. On se rend compte que c'est excessif, donc un point va être fait avec le directeur de Sodexho au mois de juin ».

Jean-Paul REYNAUD : « Cela part d'un bon sentiment, mais à ce moment là, pourquoi ne pas rédiger un avenant avec des formules de revalorisation admises par les deux parties, prendre un indice le plus pertinent. C'est ce que l'on fait pour les marchés à indice de revalorisation. Il y a quand même une pratique assez simple. Là, on ne l'a pas fait parce qu'on n'avait pas peut-être anticipé effectivement les risques importants d'augmentation des matières premières. Il y a plein de choses qu'on anticipe mal. Excusez-moi, je reviens en arrière sur les éléments qui étaient censés être remis sur la table pour le débat d'orientations budgétaires. Quand on dit les revalorisations des dotations de l'Etat seront de 1,5 on anticipe une inflation de tant, comme on sait aujourd'hui que toutes les prévisions en matière d'inflation et de croissance sont complètement fausses, plus personne ne croit que l'on va avoir une augmentation de 1,6 de taux d'inflation. On est déjà au bout de 2 mois, quasiment à ça avec tout ce qui a augmenté ces temps ci. Je crois qu'il faut vraiment, là, avoir des indices de revalorisation inscrits dans les marchés. Sinon, c'est la porte ouverte à n'importe quoi pour l'avenir. Mais cela partait d'un bon sentiment, au moins d'en rediscuter avec le prestataire, je le reconnais. Mais ce n'est pas suffisant ».

Jean-François PEZAIRE : « Moi, ce que je regrette, c'est que nous sommes au deuxième avenant. On a l'impression que c'est un vieux marché, or il date de juillet 2007. En juillet 2007, on choisit Sodexho, en octobre, on fait déjà un premier avenant, qui était explicable,



mais déjà un premier avenant. En décembre, il y a un nouveau prix. Je sais que vous avez une explication pour chaque. Mais soit on fait un marché et à ce moment là, c'est blindé. Surtout que le fait de l'avoir fait sur 3 ans, mais renouvelable chaque année c'est intéressant, puisque c'est sensé mettre la pression sur le fournisseur. Là, c'est l'inverse, c'est le fournisseur qui met la pression sur la commune. Ce n'est pas normal. Alors il y a les prix des marchés, mais tout cela Sodexho les connaît, il sait tout cela au moment où est négocié un marché. Toutes les possibilités sont connues. Donc soit on fait un bon marché et à ce moment là, cela se passe bien, soit, il y a des avenants tous les 3 mois et cela veut dire que le marché initial n'était pas bon ».

Annie BERTHAUD : « Je vais vous dire tout exactement. Pour le premier avenant, nous avons renouvelé au mois d'octobre le marché avec Sodexho. Par contre, la commission d'appel d'offres au mois de juin, c'est vrai, n'avait pas retenu l'option pour la viande de qualité supérieure. Moi, cela me tenait à cœur donc nous l'avons repassée et le plus tôt possible. Dès que nous avons pu le faire, nous avons réuni à nouveau la commission d'appel d'offres, ce qui prend tout de même un certain temps, c'est la raison pour laquelle on a simplement un premier avenant après le renouvellement du marché. Le deuxième est venu se greffer mais sans qu'on le veuille puisque je pense que l'augmentation des matières premières est tout de même générale voire mondiale. Nous verrons bien en juin comment cela va se passer, si on continue, si c'est stabilisé. Moi je pense que nous avons quand même négocié puisqu'au départ, l'augmentation était beaucoup plus importante et nous sommes arrivés à 7,26 ce qui n'est pas énorme par rapport aux augmentations de tous les produits. Voilà, c'est votre avis, le mien est différent ».

Jean-François PEZAIRE : « Je ne dis pas que chaque avenant a été mal négocié, je dis qu'au final, on se retrouve avec un marché jeune que l'on modifie tous les trois mois, première chose. Deuxième chose, quand on fait appel à une société privée, c'est en général pour que cela coûte moins à la commune. Mais à force d'augmenter comme ça, cela coûte plus à la commune ! »

Annie BERTHAUD : « Non, le marché initial était très très serré pour des produits de qualité. »

Jean-François PEZAIRE : « Avant le marché, c'était la commune qui le faisait, avant qu'il y ait Sodexho ».

Annie BERTHAUD : « Il y a trois ans, trois ans et demi. »

Jean-François PEZAIRE : « Comment cela se passait ? Vous avez fait le calcul, la comparaison par rapport à aujourd'hui ? Vous voyez ce que je veux dire ? Au bout d'un moment, on est obligé de se reposer la question : est ce que cela valait le coup de passer par une société puisque cela coûte de plus en plus cher ? »

Annie BERTHAUD : « Oui, absolument. Monsieur Durand avait fait la comparaison justement. Il faut rajouter les deux avenants et je peux vous dire que cela nous revient moins cher puisque nous avons tout de même négocié à des prix très serrés au début. Même avec cette augmentation, nous restons très compétitifs ».

Chantal LANGUET : « Je m'abstiendrai également pour les mêmes raisons que mes collègues, parce que c'est vrai que ce marché est jeune. D'après ce qui m'avait été transmis, cela revenait au début à 76 000 euros à la ville. On ne peut pas faire de comparatif en terme d'économies, puisqu'effectivement on ne connaît pas l'origine. Par contre, de devoir obtempérer tous les trois mois à une renégociation qui finalement n'en est pas une, puisque comme le dit Monsieur Reynaud, on dit oui ou alors le marché ne se poursuit pas, je trouve



que c'est prendre beaucoup de risques alors que nous ne sommes qu'au mois de février et d'ici le mois de juin, comme le dit Madame Berthaud, nous aurons peut être encore une, voire deux augmentations. Je préfère donc m'abstenir et ne pas prendre le risque ».

Annie BERTHAUD : « Je ne te répondrai pas, Chantal ! »

Jean-Paul REYNAUD : « Une question subsidiaire à Monsieur Bouley. Budgétairement, sur l'année 2008, si vous gagnez les élections, vous mettriez effectivement en dépenses des sommes bien plus élevées que l'année précédente. Comment voyez vous les choses sur cet axe là puisqu'on nous dit que même quand on votera le budget, on ne sera pas sûr que cela n'augmentera pas encore dans l'année ? Quelle est l'hypothèse que vous allez faire ? »

Bernard BOULEY : « Je vais vous faire une confidence. Je ne sais si c'est nous qui le présenterons, mais vous savez bien que dans toutes les communes c'est pareil, le budget primitif est préparé par les fonctionnaires et aujourd'hui nous sommes à l'équilibre avec les données nouvelles bien sûr. Mais ce qui aurait été intéressant, c'est d'ouvrir le débat d'orientations budgétaires et il y a une question tout à l'heure de Madame Muller ou Madame Royer, je ne sais plus, de dire : et quid des familles ? On augmente fortement les denrées et on tient le prix du repas. Ça c'est un vrai débat politique, un vrai débat d'orientations budgétaires et je regrette que nous n'ayons pas pu l'avoir ensemble, Jean-Paul ».

Jean-Paul REYNAUD : « On ne peut pas l'avoir puisque vous n'avez pas inscrit dans vos orientations ce que vous alliez faire sur ce plan là. Si vous nous aviez dit, effectivement, on augmentera et on répercutera aux familles, on aurait peut-être réagi et nous aurions eu un vrai débat. Mais comme dans votre note de présentation il n'y avait rien sur ce sujet, c'est ce que je dis depuis 7 ans, et bien forcément, on ne peut pas en débattre ».

Jean-François PEZAIRE : « Enfin c'est quand même la commune qui paye l'augmentation. Il y a quand même quelqu'un qui paye ! »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	19	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr)
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	14	Jouda PRAT (pvr), Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO (pvr), Jean-Pierre FORTAILLE, Chantal LANGUET, Pierre MONTREUIL, André PINON Hervé MARBEUF Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND
<b>ABSENT</b>	0	



Cd2

### III / TRAVAUX-URBANISME

Rapporteur : Daniel PERRET

#### 6) Modification du PLU : création d'un sous-zonage UFa – Lancement de la procédure pour la ZAC Montvrain I

Daniel PERRET donne lecture de la note explicative.

Jean-François PEZAIRE : « Est-ce que cela a un rapport avec l'annonce qui est passée dans le républicain concernant l'appel à un cabinet ? ».

Joël MONIER : « Oui, puisqu'il y a une révision du PLU sur les deux points ».

Jean-François PEZAIRE : « Nous sommes bien d'accord. Donc vous faites appel à concurrence pour avoir un cabinet pour s'occuper de cette modification ? »

Joël MONIER : « Voilà ».

Jean-François PEZAIRE : « Donc ma question est : comment cela se fait-il que vous mettiez dans la presse un appel à concurrence alors que nous n'avons pas encore voté la modification ?! Et ce n'est pas la première fois que vous le faites dans ce mandat. Cela paraît dans Le Républicain le 14, or nous n'avons encore rien dit ! Logiquement, le Conseil vote un choix, et seulement si le Conseil a dit oui, on met en concurrence ».

Jean-Louis LAFAYE, Directeur Général des Services : « Je veux seulement vous préciser que la délibération de base relève du 24 janvier, première chose. Deuxième chose, la maire a délégué pour lancer les MAPA. Malgré cela, nous avons décidé d'avoir une délibération de fond ».

Jean-François PEZAIRE : « Donc il n'y a pas besoin de délibérer. Cette délibération ne sert à rien ».

Jean-Louis LAFAYE : « Elle officialise .../ »

Jean-François PEZAIRE : « Non, attendez, il ne faut pas noyer les choses : c'est oui ou c'est non ?! Est-ce qu'il faut une délibération, oui ou non ? ».

Jean-Louis LAFAYE : « Pas stricto sensu ».

Jean-François PEZAIRE : « Alors ne prenons pas de délibération, parce que c'est trop facile de .../ »

Jean-Louis LAFAYE : « Cela Monsieur, c'est vous qui le dites, ce n'est pas à moi de le dire. N'attendez pas de moi-même que j'aie vous répondre là-dessus ! ».

Jean-François PEZAIRE : « Vous commencez à répondre alors il faut aller jusqu'au bout. J'ai été clair lorsque j'ai commencé à parler de ce sujet, par rapport à ce qui est passé dans la presse. C'est fait dans le désordre. Qu'est ce que vous voulez nous faire valider ?! ».

Jean-Paul REYNAUD : « Monsieur le Directeur Général des Services a fait référence à la délibération du 24 janvier. Mais cette délibération prenait simplement acte qu'il était



nécessaire de faire quelque chose. Elle ne donnait pas, à ma connaissance, le droit d'engager de l'argent pour faire instruire ce dossier par le cabinet qui va bien. La délibération qu'on nous propose aujourd'hui, c'est effectivement d'autoriser Monsieur le Maire à passer l'appel d'offres, qui visiblement est déjà passé puisque le document est daté du 7 février. Donc soit effectivement je rejoins Monsieur Pezairé, nous n'avons pas besoin d'autoriser Monsieur le Maire car il a cette délégation et on ne prend pas de délibération ce soir, soit prendre une délibération pour autoriser quelque chose qui a déjà été fait, eh bien c'est un peu choquant. Mais nous n'avons pour l'instant pas, nous, autorisé Monsieur le Maire à engager de l'argent, simplement acté qu'il fallait faire quelque chose ».

Jean-François PEZAIRE : « Je voudrai dire une chose, Monsieur le Directeur Général des Services : vous savez très bien que quand vous prenez la parole, c'est en tant que représentant de l'administration et c'est pour donner le "La", donc il faut aller jusqu'au bout. Vous savez très bien que quand vous vous exprimez, vous allez donner, j'allais dire l'impression, ou plutôt la réalité, les textes disent ça. Si après, au dernier moment vous dites : en fin de compte eh bien non ; dans ce cas là, n'intervenez pas du tout. Si vous voulez me contredire, moi je veux bien, mais il faut aller jusqu'au bout ».

Joël MONIER : « De toute façon, cela va repousser un petit peu deux facilités qui étaient importantes sur le UF de Montvrain I et sur le Levitt, donc nous allons reprendre le rythme normal tel que vous le souhaitez ».

Jean-Paul REYNAUD : « J'ai compris qu'on ne prendrait pas ces délibérations. J'ai quand même, pour le prochain Conseil Municipal où je ne serai pas et qui traitera du dossier, sur la zone UE, une remarque par rapport au dossier tel qu'il a été présenté : dire qu'il faut modifier pour que les vérandas passent dans le truc, je veux bien, mais il faudra dire à un moment donné de combien on veut modifier le retrait par rapport au bornage. Cela ne suffit pas de dire il faut modifier, je pense que la délibération, si vous devez en faire passer une délibération, celle-ci devra acter d'une valeur et pas simplement d'un principe. Ce n'est pas suffisant ».

Joël MONIER : « Je vous fais une petite récréation donc une levée de séance de 10 minutes. »

Séance interrompue à 20h12, reprise à 20h20.

Joël MONIER : « La séance reprend chers collègues. Les deux délibérations sont retirées. Nous avons voulu laver plus blanc que blanc ! C'est une de nos prérogatives de retirer des points. On passe maintenant à l'acquisition foncière ».

**Point 6 retiré**

- 7) Modification du PLU : modification du règlement de la zone UE – Lancement de la procédure

**Point 7 retiré.**



8) Acquisition au titre du Droit de Prémption Urbain d'un local sis 6, rue du Petit Mennecy

Daniel PERRET donne lecture de la note explicative.

Jean-Paul REYNAUD : « Merci pour l'avis des domaines. J'avais une question : la personne qui avait prévu d'acheter voulait faire quoi dessus ? S'il a une préemption, c'est qu'il y a un acheteur ».

Daniel PERRET : « Nous avons interrompu le processus d'acquisition en préemptant, et je pense que cela ne pouvait être qu'un garage. Cela ne peut pas être pour une habitation. C'est actuellement un garage ».

Jean-Paul REYNAUD : « Est-ce que vous avez vérifié par exemple que ce n'était pas quelqu'un qui avait décidé de créer plein d'emplois ? Vous êtes vous posé cette question ? ».

Bernard BOULEY : « La réponse que je me suis donnée c'est que sur 600 m<sup>2</sup> je n'ai jamais vu beaucoup d'emplois sauf des activités très extraordinaires ».

Jean-Paul REYNAUD : « Ou des bureaux ! Je pense que c'est une question fondamentale que l'on doit se poser. Je comprends l'intérêt de préempter, compte tenu de ce que vous avez expliqué. Mais il faut mettre aussi dans la balance peut-être autre chose que l'acheteur aurait pu vouloir faire. Vous avez peut-être raison, un garage, mais ce n'est qu'une hypothèse. C'est dommage que vous ne vous soyez pas posé cette question. Là encore, je ne sais pas si vous considérez que les ateliers municipaux sont bien là où il faut, s'ils sont fonctionnels là parce que j'ai cru comprendre que vous vouliez les déplacer. Dans l'espèce de PADD il y avait des choses là-dessus. Est-ce que cela vaut le coup de dépenser de l'argent là dedans pour ça, alors qu'on a prévu de créer plus tard des ateliers municipaux très fonctionnels avec toutes les places de parking qui vont bien ? Est-ce que ce n'est pas dépenser deux fois de l'argent ? »

Daniel PERRET : « Cela permettra les deux discussions sur le sujet, parce que c'est quand même un placement intéressant. Compte tenu que c'est contigu aux ateliers, cela permet de vendre l'ensemble le jour où ils voudront déménager ».

Joël MONIER : « Cela donne de la valeur ».

Jean-Paul REYNAUD : « Nous sommes obligés de préempter tout de suite ? On a combien de temps encore pour la préemption ? »

Daniel PERRET : « Dans le mois qui suit l'acte de la vente ».

Joël MONIER : « D'autres questions ? »

Chantal LANGUET : « C'est sur environ 700 m<sup>2</sup> et il y a un garage dessus. Il y a quand même un bâtiment qui est très important. Je connais bien ce site puisque je demeure dans le Petit Mennecy. Je ne vois pas trop comment les véhicules du personnel municipal qui travaille en bas peuvent y être garés, même si après il circule avec les véhicules de la ville, à moins de détruire le bâtiment pour ne faire qu'un plateau de stationnement. Je ne vois pas trop comment les agents vont pouvoir circuler là dedans. D'autre part, il a également là, un projet que nous venons de découvrir sur la rue du Petit Mennecy, un petit peu plus haut, aux alentours des numéros 60, avec un foncier qui vient d'être vendu et nous avons appris à travers une délibération ce soir, qu'il allait y avoir un petit lotissement ou du moins une



dizaine de logements. Dans le cadre des logements sociaux, a-t-on également étudié le problème de circulation dans cette rue du Petit Mennecey ? Cette rue est aujourd'hui complètement saturée. L'EHPAD doit ouvrir dans quelques mois et va automatiquement générer un passage de circulation de véhicules supplémentaires. Au jour d'aujourd'hui, les véhicules se stationnent sur les trottoirs et ça, ce n'est pas depuis les travaux mais depuis toujours. Nous nous trouvons sans arrêt avec un sens unique imposé, et ne plus pouvoir circuler. Donc, je pense qu'il faudrait travailler également sur ce problème de circulation dans cette rue. Certaines rues du centre ville ont été mises en sens unique, il serait temps de réaliser que la rue du Petit Mennecey est entièrement saturée et qu'on n'y circule plus ».

Bernard BOULEY : « Je ne partage pas cet avis. C'est vrai qu'il y a beaucoup de 4X4 rue du Petit Mennecey, mais quand même, ça roule. Ce n'est pas saturé. »

Chantal LANGUET : « La mauvaise foi est évidente. »

Jean-François PEZAIRE : « Je comprends le côté droit de préemption et le délai, mais ce qui me gêne, c'est la réflexion sur ce que l'on veut faire à l'emplacement, et surtout que vous mettez que ce sera prévu au budget 2008. C'est-à-dire que vous engagez déjà quelque chose sur un budget que l'on n'a pas voté. Vous voyez ce que je veux dire ? Je comprends votre position mais c'est quand même 135 000 euros que vous engagez sur un budget pas encore voté. C'est pour cela que tout à l'heure je vous ai parlé de collectivités qui votaient un budget de transition avant les élections. Et là on peut comprendre que l'on vote un budget à minima et que ce soit intégré dedans, comme ça la nouvelle majorité fait un budget supplémentaire. Alors que là, le prochain maire a déjà 135 000 € de dépenses dans son budget. Ce n'est pas lui qui a choisi. A moins d'un mois des élections, vous voyez ce qui me gêne ? »

Bernard BOULEY : « Je rappelle que le maire a 135 000 €, mais je vous ai parlé tout à l'heure de 500 000 euros de plus en fonctionnement et nous avons laissé le bâtiment de la Caisse d'Epargne de 500 000 € ».

Jean-François PEZAIRE : « Là justement on entre dans un débat budgétaire. Il fallait le présenter le budget, c'est trop facile de lancer des chiffres comme ça ! Les 500 000 dont tu parles, ils sont écrits on ne sait pas où alors que les 135 000, c'est du concret dans la délibération, c'est une dépense. Ce n'est pas pour vous gêner parce qu'après tout, c'est peut-être vous qui prendrez la suite. Mais c'est une question d'éthique. On n'engage pas à 1 mois des élections 135 000 €, pour le plan financier. Et après, il y a la question de savoir ce qu'on en fait sur place après un droit de préemption. Je pense tout de même que ce sont des questions de bon sens, je ne pense pas que ce soit quelque chose d'agressif de dire cela ».

Jean-Paul REYNAUD : « J'observe d'ailleurs que dans les éléments qui auraient dû servir à un débat d'orientations budgétaires, vous n'avez pas mentionné l'achat du terrain. C'est du détail, mais cela illustre ce que je disais tout à l'heure. Autre point gênant : il y avait un garage. Un garage est une activité qui par nature est polluante des sols avec notamment les hydrocarbures qui partent comme ça. Est-ce que vous avez un diagnostic simplifié du sol avant d'acheter ? Madame Languet disait assez justement qu'il faudra peut-être démolir si on veut faire des places de parking, on va gratter etc. Est-ce que vous achetez en toute conscience du sous-sol ? »

Joël MONIER : « Nous n'avons pas d'étude particulière ».

Jean-François PEZAIRE : « Quelle est la date limite pour conclure cette affaire ? »

Daniel PERRET : « On a déjà répondu. Il y a le papier derrière ».



Joël MONIER : « Un mois ».

Jean-François PEZAIRE : « La date est importante ».

Jean-Louis LAFAYE : « Le 8 mars ».

Jean-Paul REYNAUD : « Compte tenu de l'absence de réponse à toutes nos questions, nous allons voter Contre ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

POUR	19	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	14	Jouda PRAT (pvr), Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO (pvr), Jean-Pierre FORTAILLE, Chantal LANGUET, Pierre MONTREUIL, André PINON Hervé MARBEUF Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND
ABSENT	0	

9) Réalisation de logements locatifs sociaux pour la période triennale 2008/2010 au titre de la loi SRU

Daniel PERRET donne lecture de la note explicative.

Jean-Paul REYNAUD : « Je ne vais pas réinsister lourdement sur ce que j'ai déjà dit quand on a approuvé le programme des logements sociaux puisqu'il est quand même très choquant de se dire que l'on va profiter de l'établissement des personnes âgées dépendantes pour s'exonérer de la construction de logements sociaux par ailleurs. Il y a aussi des personnes qui ne sont pas des personnes âgées dépendantes et qui ont besoin de logements sociaux à Mennecy. Donc, sur le fond, nous restons très choqués sur cette approche totalement comptaible, même si la loi le permet. Il n'y a aucune volonté de constructions de logements sociaux dans ce que vous avez raconté. Ça, nous l'avons déjà dit, on le répète, vous insistez, vous persistez, c'est votre choix politique, là aussi les électeurs jugeront. Il y a autre chose que me gêne, c'est votre notice explicative. Elle est très bien puisqu'elle rappelle assez justement qu'il est demandé aux communes déficitaires, donc Mennecy, de s'assurer que le nombre de logements sociaux mis en chantier pendant la période triennale 2008/2010, donc mis en chantier à partir de cette année, soit égale à 30% des mises en chantier sur le territoire de la commune si celle-ci n'est pas comprise dans un programme local de l'habitat adopté. Or que je sache, nous sommes sortis de la procédure PLH, c'est vous qui nous avez fait sortir,



nous n'avons plus de PLH. Vous avez donc obligation entre 2008 et 2010, chaque fois qu'il y aura 10 constructions, il faudra qu'il y en ait trois qui soient sociales. C'est cela que ça veut dire. Or, je rappelle que dans des projets qui sont peut-être abandonnées maintenant, ce sera à vous de le confirmer, vous n'avez prévu que 25 % de logements sociaux. Je pense notamment à Champoreux. Le Champoreux ou Kappa d'ailleurs qui est aussi à 25 % si je me souviens bien, étant des opérations énormes, si vous ne faites que 25 % sur ces quantités là, je ne vois pas comment vous respecterez 30% sur la totalité des mises en chantier de la commune. Il y a donc une incohérence à dire, je ne réaliserai que 4 logements sociaux manquant lors de prochaines opérations immobilières. D'ailleurs, c'est faux puisque vous en ferez plus, si vous faites le Champoreux, vous ou quelqu'un d'autre entre 2008 et 2010. Donc, cette délibération, elle est vide de sens et vous vous engagez sur quelque chose qui n'est pas ce qui vous est demandé. Vous devez dans votre délibération réaliser ou faire réaliser 30% de logements sociaux dans tous les programmes immobiliers et sûrement plus, parce que vous avez des particuliers qui construisent leur propre maison et chaque fois qu'un particulier construit sa maison, vous devez faire 0,3 logement social. Cela ne tient pas du tout la route, c'est n'importe quoi. Je n'ai pas peur de le dire, c'est n'importe quoi. Et je rappelle qu'il y a une liste d'attente considérable de logements sociaux à Mennecy ».

Joël MONIER : « Y a-t-il d'autres questions ? »

La séance est interrompue quelques instants par un appel téléphonique des pompiers.

Jean-Louis LAFAYE : « Juste, une précision, sans remettre en cause votre démonstration, que j'attendais d'ailleurs puisque vous m'avez prévenu. Je souhaite attirer techniquement, votre attention sur le fait que le Préfet, nous demande de délibérer sur 38 logements sociaux. J'ai bien compris, la démonstration des 33 %, mais il revient quand même au Conseil Municipal, de savoir ce soir, s'il délibère sur 38 logements sociaux ou s'il délibère sur l'avenir de la ZAC Champoreux. J'ai bien compris le raisonnement et le phénomène des seuils. Je vous donne acte du phénomène des seuils, Monsieur Reynaud mais pour l'instant, c'est 38 logements sociaux, qui sont demandés par le Préfet. »

Madame Muller hors micro, souligne la problématique de résidences construites sans que des logements sociaux aient été exigés.

Daniel PERRET : « Il y en a déjà un qui s'est proposé mais compte tenu du fait que c'est une petite opération, le bailleur attend autre chose. »

Madame MULLER hors micro, inaudible.

Daniel PERRET : « ...Oui, mais la Mairie ne peut exercer que le droit et ne se limiter qu'à ça. »

Danièle MULLER : « Enfin moi, cela dépasse mon entendement. »

Daniel PERRET : « Vous avez raison. Sur le fond, vous avez raison. »

Danièle MULLER : « Cela fait trois ans que ces logements sont construits. »

Daniel PERRET : « Et je peux vous dire qu'au moins une fois tous les trimestres de l'année 2006/2007, je l'ai relancé. J'ai essayé de voir dans chacun de ces programmes, une solution. Ils nous ont déposé des plans qui étaient ravissants. C'était une maison en bande, avec 3 logements. Le problème, c'est que nous ne trouvons pas un bailleur pour les réaliser. »



Joël MONIER : « Nous cherchons toujours un bailleur. Il est vrai que le bailleur aimerait bien refaire ces 3 appartements mais il attendrait autre chose en même temps. »

Daniel PERRET : « Alors, sachez que dans l'opération qui se fait rue du Champoreux, j'ai essayé de l'englober aussi dedans à l'époque, pour essayé de lui dire d'en faire 22, que cela ferait bien. Mais nous n'avons pas la réponse. Vous savez que l'on rentre dans une période un petit peu...../ »

Danièle MULLER : Hors Micro.

Daniel PERRET : « Elle est incomplète dans ce domaine là. »

Danièle MULLER : Hors Micro.

Joël MONIER : « Il manque un argument.... »

Daniel PERRET : « On peut le bloquer sur le foncier. Il ne peut pas le revendre dans les 10 ans. Ce que je vous donne, ce sont les éléments dont on dispose. Il faut quand même que l'on reste dans le cadre de la loi. Je peux vous dire que je l'ai tanné chaque fois qu'il est venu sur la commune pour lui demander quelque chose, pour le faire réaliser. Chaque fois que cela a été possible, j'ai essayé. Chaque fois que j'ai rencontré des aménageurs sociaux, je leur ai dit que nous avions une petite opération qui pourrait être intéressante etc... mais sans succès. Je le déplore. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	20	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), Jean-Pierre FORTAILLE
<b>CONTRE</b>	5	Jean-Paul REYNAUD, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND
<b>ABSTENTION</b>	8	Jouda PRAT (pvr), Jean-François PEZAIRE, Christine COLLET, Claude GARRO (pvr), Chantal LANGUET, Pierre MONTREUIL, André PINON, Hervé MARBEUF
<b>ABSENT</b>	0	.

**10) Indemnité compensant les jours de repos travaillés dans le cadre du Compte Epargne Temps**

Daniel Bazot donne lecture de la note explicative

Monique ROYER : « Tout d'abord le décret. Nous sommes tenus de l'appliquer même si on n'accepte pas les dispositions du décret. La formulation n'est pas forcément adéquate mais on met en application. D'autre part, c'est une mesure légale, nous n'avons pas le choix, si ce n'est que la seule chose que l'on peut regretter, c'est que l'on fait un taux moyen et que cela n'avantage pas forcément les petites catégories et ça lèse les gens qui ont un grade élevé. Ma question était de savoir combien de personnes avaient des comptes épargne temps et étaient concernés par cette mesure sur la commune. »



Daniel BAZOT : « Sur la commune, il y a dix personnes qui peuvent prétendre à cette délibération. »

Monique ROYER : « Merci »

Monsieur le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY(pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), André PINON, Danièle MULLER Jouda PRAT (pvr) , Jean-François PEZAIRE, Chantal LANGUET, Christine COLLET , Claude GARRO, (pvr), Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

11)Création de poste (1 chef de police municipale)

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

Pas de question.

Monsieur le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY(pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), André PINON, Danièle MULLER Jouda PRAT (pvr) , Jean-François PEZAIRE, Chantal LANGUET, Christine COLLET , Claude GARRO, (pvr), Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	



## 12) Création d'un emploi fonctionnel de D.G.A

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

Jean-François PEZAIRE : « Pour notre commune, c'est une bonne nouvelle de pouvoir nommer des directeurs généraux adjoints. Moi, ce qui me gêne, c'est la date d'application, j'aurai préféré 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mars, parce que c'est un poste fonctionnel, c'est un poste spécial, ce n'est pas qu'une transposition d'une situation qui existait. La meilleure personne pour en parler, c'est le Directeur Général des Services puisque ça correspond à son statut. C'est un poste spécial car c'est un poste de confiance et en fait pour faire simple, ces personnes ont deux grades. Les agents sont attachés territoriaux par exemple et en plus, ils ont un nouveau grade, c'est DGA ou DGS. Ils ont deux carrières qui se suivent. Cela paraît compliqué, mais c'est ça la fonction publique. Donc généralement, si le Maire le fait, c'est qu'il a confiance. Mais on ne fait pas ça 1 mois avant les élections. En plus, c'est préjudiciable pour la personne parce que s'il y a un nouveau Maire aux prochaines élections, il pourra très bien dire que d'accord, il a été nommé mais moi, je souhaite faire autrement, alors là, il y a un délai de 6 mois qui s'applique pour enlever le grade. Donc en plus, ce n'est pas une bonne chose pour la personne. Moi, ce que je vous suggère, Monsieur le Maire, c'est de mettre au 1<sup>er</sup> avril, puisque je suis d'accord sur le principe. Mais à un mois près, vous ne rendez pas service à la personne et puis ce n'est pas bien vis-à-vis du successeur. Si c'est vous même tant mieux, mais si ce n'est pas vous, ce n'est pas bien. »

Joël MONIER : « J'aime bien le tant mieux »

Jean-François PEZAIRE : « Tant mieux pour vous. Vous voyez qu'il y a quand même une présentation honnête du sujet. »

Jean-Louis LAFAYE : « Sur l'analyse, je suis d'accord, mais je préciserai uniquement qu'il ne s'agit pas forcément d'une nomination au 1<sup>er</sup> mars mais de la création d'un emploi. »

Jean-François PEZAIRE : « Si nous votons cela maintenant, rien n'empêche le Maire de nommer la personne demain. Si nos collègues sont d'accord, on crée ce poste au 1<sup>er</sup> avril, comme ça la nomination ne pourra intervenir qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril. Honnêtement, c'est mieux pour tout le monde. J'imagine que cela se fera quelque soit le Maire après. C'est plus cohérent. »

Joël MONIER : « Nous allons donc suivre votre analyse et le mettre à partir du 1<sup>er</sup> avril. »

### **Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), André PINON, Danièle MULLER Jouda PRAT (pvr), Jean-François PEZAIRE, Chantal LANGUET, Christine COLLET, Claude GARRO, (pvr), Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	0	



### 13) Modification du règlement intérieur des structures Petite Enfance

Madame PASSEFORT donne lecture de la note explicative

Nicole PASSEFORT : « Je vous signale que cette demande a reçue l'assentiment de la Commission Petite Enfance du 12 novembre 2007. L'an passé, le Personnel de la Crèche Jean-Bernard, très motivé avait déjà réalisé une journée pédagogique sur le lundi de Pentecôte, qui était une journée que l'on devait. Donc effectivement, il n'y avait aucune conséquence sur le service public. Cette journée a été très positive et le Personnel souhaite effectivement maintenant que cela soit dans le règlement intérieur et par contre, là, pour cette journée, les structures seront fermées mais bien entendu, la journée sera défalquée au niveau de la facture. »

Monique ROYER : « Nous ne pouvons qu'être favorable à la formation du Personnel, mais ce qui me gêne un peu, c'est qu'effectivement l'établissement sera fermé et qu'il n'y aura donc pas de continuité du service public ce qui est normalement une obligation et que même en défalquant la journée de fermeture de la facture des parents, ce qui est très bien, on les mets dans une situation de difficulté puisqu'il faut qu'il réfléchisse à une autre mode de garde pour ce jour là. Je me demandai s'il n'y avait pas un autre moyen d'organisation pour permettre à la fois au Personnel de suivre cette formation tout en continuant de garder les enfants. »

Nicole PASSEFORT : « C'est une première mise en place. Ce que je vous demande ce soir, c'est que cela soit effectivement intégré au règlement intérieur de toutes les structures puisqu'elles ont toutes le même règlement. Pour l'instant, il est vrai qu'il n'y a que la crèche Jean Bernard qui est concernée, mais elles ont très envie d'avoir une journée ou deux demi-journées, cette année en 2008 sur leur temps de travail. C'est quand même quelque chose de positif. Renseignez-vous, ça se fait dans toutes les communes. »

Monique ROYER : « Je suis d'accord, je ne mets pas le principe en cause. »

Nicole PASSEFORT : « Nous prévenons les parents au moins deux mois à l'avance. Il faut savoir, que ce sera un mercredi. C'est un jour où les enfants sont les moins nombreux et si vraiment il y a des parents... / ».

Monique ROYER : « On pourrait le marquer dans le règlement, que ce sera un mercredi ».

Nicole PASSEFORT : « Depuis que je suis élue, c'est le mercredi qu'il y a le moins d'enfants, mais rien ne me permet de dire que cela ne changera pas. Plus on précise de chose dans un règlement intérieur, plus par la suite on est coincé. C'est grâce à Monsieur Pezairé que l'on a précisé deux demi-journées. Si vraiment en l'espace de deux mois les parents n'ont pas la possibilité de trouver un autre mode de garde, une autre crèche ouvrira. Si toutefois dans les années futures, les deux structures souhaitent avoir une journée pédagogique, je pense que cela ne sera pas le même mercredi et elles pourront donc répondre aux parents en difficulté. »

Monique ROYER : « Nous sommes tout à fait favorable à la formation du Personnel mais pas forcément au détriment des parents non plus. »

Nicole PASSEFORT : « Je comprends votre question, dès que l'on parle de fermeture de service public ce n'est pas bien entre guillemets, mais là, il s'agit de deux demi-journées sur des structures qui ne le feront pas en même temps en sachant que si les parents sont vraiment en difficulté, on pourra accueillir l'enfant dans une autre structure. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote.



**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY(pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), André PINON, Danièle MULLER Jouda PRAT (pvr) , Jean-François PEZAIRE, Chantal LANGUET, Christine COLLET , Claude GARRO, (pvr), Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**14) Retrait du SICE HM**

Joël MONIER : « Vous avez sur table, une dernière délibération, concernant le SICE-HM, c'est un sujet que l'on connaît bien puisque nous avons délibéré, pour sortir de ce syndicat. Le syndicat nous permet de sortir, ce qui n'a pas été facile à négocier. Madame Rascol, Monsieur Reynaud et moi-même avons eu souvent des soirées un peu difficiles. »

Marie-Claude RASCOL : « C'est effectivement une série avec beaucoup d'épisodes. Je vais vous donner lecture de la note explicative et je vais vous la commenter parce que je ne suis pas tout à fait d'accord dessus. Je pense que je vous ai bien expliqué au fur et à mesure de ce qui se passait. La seule chose qui est importante, c'est la décision que nous avons prise le 13 décembre 2006, de solliciter le retrait de notre commune de ce syndicat. Je réprécise bien que ce n'est pas du tout pour abandonner l'action que nous pouvons avoir au niveau des handicapés mais c'est justement parce que ce syndicat ne répondait pas vraiment aux attentes que nous en espérions. Certes, il faisait un travail d'information aux familles, de colloques et de groupes de parole, ça c'est tout à fait reconnu et c'était bien fait, mais lorsque nous nous adressions à ce syndicat pour des situations précises, pour des familles avec des handicapés mentaux que nous avons sur la commune, les réponses que nous attendions ne venaient pas et en fait, il n'y avait pas de réponses. Se dépatouiller avec des problèmes aussi importants que celui d'avoir un enfant de sa famille avec un handicap, ne nous satisfaisait pas du tout et nous étions toujours obligés de nous débrouiller et trouver des solutions par nous même. Ce qui nous a amené également à sortir de ce syndicat, c'est sa gestion plus qu'approximative. Les communes de Fontenay Le Vicomte, de Cerny, d'Evry, qui est tout de même une grosse commune, et du Coudray Montceau ont sollicité leur sortie. On nous l'a refusée pendant longtemps puisqu'il fallait l'unanimité de toute les communes pour accepter cette sortie. Nous avons beaucoup travaillé l'été dernier pour essayer de trouver des solutions. Cela a fini par aboutir puisque le 28 janvier 2008 il a été accepté la sortie du syndicat des communes de Fontenay Le Vicomte, de Cerny, d'Evry et du Coudray. »

Madame Rascol donne lecture de la délibération.

Marie-Claude RASCOL : « Cela c'était pour la partie légale de l'opération. Ce que je voulais dire, c'est que le syndicat essaye de survivre avec les douze communes restantes. Je suis assez sceptique d'ailleurs sur cette survie, car il n'y aura jamais, et là je me suis rapprochée du Conseil Général pour en avoir la certitude, de subventions qui pourraient venir du Conseil Général qui a créé une Maison du Handicap et que nous devons désormais nous adresser à cette structure, laquelle devra répondre à toutes ces questions auxquelles le SICE-HM avait la



prétention de répondre. C'est vrai que nous avons commencé à nous adresser à cette Maison du Handicap à Evry. Pour le moment, on ne peut pas dire que ce soit d'une grande efficacité mais c'est une chose qui est en train de se mettre en place. Je crois qu'il faut que nous soyons patients. C'est l'expérience du terrain que nous avons, nous communes, avec ces familles en souffrance, qui va permettre à cette Maison du Handicap de mettre en place progressivement toutes les mesures et les réponses qu'elle pourra nous apporter quand nous demanderons de l'aide. Nous avons déjà plusieurs situations qui se sont résolues grâce à eux, donc moi j'ai bon espoir que nous puissions arriver à des résultats avec la Maison du Handicap. Je ne sais pas ce que deviendra le SICE-HM, s'il peut survivre dans la situation dans laquelle il est actuellement mais cela me semble très précaire. Voilà. »

Joël MONIER : « Je crois qu'il avait plus ou moins un terrain. »

Marie-Claude RASCOL : « Il y avait un terrain qui avait été trouvé sur la commune de Vert Le Petit ou d'Itteville pour construire une maison. Cela fait partie effectivement des actions que peut mener le SICE-HM mais plein de choses ont changé, les subventions ne viennent pas comme elles étaient prévues à un certain moment et tout passera par cette Maison du Handicap à Evry. Cette maison sur ce terrain se fera certainement, mais pas par le concours du SICE-HM. »

Joël MONIER : « Y a-t'il des questions sur ce sujet qui était bien difficile malgré qu'il soit porteur d'une belle ambition, celle du handicap ».

Marie-Claude RASCOL : « C'était justement très difficile à cause de cela parce que la cause est noble. Il est hors de question de penser que nous ne voulons pas faire quelque chose pour le handicap. Mais c'était très difficile de continuer dans ces conditions. C'était du bricolage, rien de construit et de bien géré, malgré la bonne volonté ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Daniel MOIRE, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE (pvr), André PINON, Danièle MULLER Jouda PRAT (pvr), Jean-François PEZAIRE, Chantal LANGUET, Christine COLLET, Claude GARRO, (pvr), Hervé MARBEUF, Jean-Pierre FORTAILLE, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	



Joël MONIER : « Eh bien mes chers collègues nous terminons une mandature un peu particulière puisque c'est une mandature de sept ans. Je voulais vous dire tout l'honneur que j'ai pu avoir à remplir ma fonction de maire pendant ces sept ans. Et je voulais aussi vous remercier tous pour la dignité avec laquelle nous avons fait nos conseils municipaux, même s'il y avait des divergences, ce qui est tout à fait naturel et normal, elles ont toujours été abordées avec déférence et respect, les uns vis-à-vis des autres.

Bien sûr maintenant le destin et l'avenir appartient à chacun. A ceux qui repartent pour une nouvelle mandature et qui vont se présenter aux prochaines élections, le 9 et le 16 mars, très sincèrement je souhaite beaucoup de chance. Les Menneçois feront leur choix d'une façon lucide, j'en suis sûr et certain. Maintenant nous sommes à trois semaines de ce premier vote, ayons tous ce respect des uns vis-à-vis des autres et que rien ne ressemble, j'espère que cela continuera, à ce que nous avons connu par le passé. Dans le cadre de l'équipe que je représente, et qui me fait l'honneur de m'avoir mis à sa tête, nous continuerons à être respectueux et nous n'irons pas vers les dérives qui n'apportent rien à la politique, bien au contraire.

Bien sûr, il y a ceux aussi qui vont nous quitter, pour des raisons personnelles ou professionnelles, familiales, tous ceux là qui ont bien travaillé dans les commissions et fait bénéficier de leurs connaissances dans l'intérêt de mener à bien notre commune. Si nous sommes tous réunis, c'est dans l'intérêt de la qualité de vie de notre bonne ville de Mennecy. Eh bien à tous ceux qui partent, j'espère que vous avez fait une bonne expérience de la vie communale et que maintenant vous aurez le souvenir de cette collégialité qui a abordé un ensemble de délibérations et de dossiers menés à bien. Je crois que vous avez beaucoup d'honneur pendant sept ans à avoir participé à notre vie communale. Merci. Et à tous, je vous souhaite d'excellents lendemains, selon le choix que vous aurez fait et je suis sûr que vous aurez fait un bon choix car il sera en votre âme et conscience.

Nous allons terminer notre soirée. J'invite aussi ceux du public menneçois à rester avec nous pour un verre d'amitié que nous allons vous offrir avec beaucoup de plaisir. Vous êtes venus d'une façon très fidèle à nos séances du conseil municipal. On vous en félicite car cela veut dire tout l'intérêt que vous y portez et vous savez aussi donner des avis judicieux. A tous excellente soirée, merci et à tous d'heureux lendemains ».



Le Maire,  
Joël MONIER.